

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

VILLE DE COUZEIX

PREAMBULE

Le vote du budget est un acte politique majeur dans toutes les collectivités territoriales.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape de la préparation budgétaire.

Instauré par la loi du 6 février 1992, le DOB constitue un moment essentiel dans la vie de notre collectivité, préalablement à l'adoption du Budget Primitif 2022. Il n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi. Le DOB revêt une importance toute particulière en tant que « formalité substantielle de la procédure budgétaire ». Son absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité.

Avant 2016, le débat d'orientation budgétaire (DOB) était encadré par la loi selon les dispositions suivantes : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales : « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Au-delà de la seule présentation des orientations pour l'exercice à venir, c'est l'occasion de présenter une étude rétrospective et prospective intégrant l'évolution des principaux ratios de la ville de Couzeix.

Afin d'appréhender au mieux les besoins de la population et surtout arriver à produire une juste évaluation des faisabilités pour les exercices futurs, il est nécessaire de s'interroger sur des éléments, essentiellement politiques et économiques, qui s'imposent à la collectivité. La dépendance des finances communales à l'environnement macro-économique, aux évolutions politiques nationales est manifeste.

Aussi, ces points guideront notre réflexion tout au long de ce rapport, afin de présenter les orientations proposées pour l'exercice 2022 au travers des principaux postes budgétaires. Les arbitrages budgétaires n'étant toutefois pas finalisés, ces estimations ne sont données qu'à titre purement indicatif.

Le présent rapport introductif au Débat d'Orientation budgétaire (DOB) présentera successivement :

- I LE CONTEXTE GENERAL : LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE
- II L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL DE COUZEIX DE 2016 A 2021
- III LA PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL 2022
- IV LA PROSPECTIVE FINANCIERE 2022 2026 DU BUDGET PRINCIPAL
- V LES BUDGETS ANNEXES EXECUTION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES

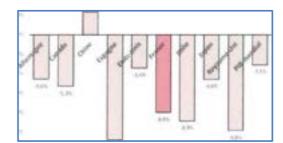
I - LE CONTEXTE GENERAL

A-IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE

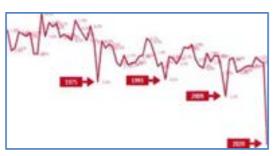
La propagation du virus de la Covid 19, a induit l'effondrement global et soudain de l'activité économique et a amené l'économie mondiale à vivre en 2020 sa pire récession économique depuis la « Grande dépression ».

A l'échelle des principales économies mondiales, la France a enregistré en 2020 une des plus fortes récessions, avec une contraction du PIB sans précédent en temps de paix (- 8 % entre 2019 et 2020).

Variation du PIB 2019-2020 Source : FMI (Octobre 2021)



Croissance du PIB français 1950-2020



L'ampleur des mesures d'urgence et de soutien a également contribué à la singularité de cette crise : une récession d'une intensité certes inédite, mais au cours de laquelle les revenus et le tissu productif ont été largement protégés, préservant ainsi le potentiel de rebond de l'économie.

Ainsi, après avoir, depuis un an et demi, reflété le profil des courbes épidémiologiques, l'activité économique française a repris l'été dernier, grâce à la campagne de vaccination. Protégé au plus fort de la crise, le pouvoir d'achat des ménages a continué de progresser en 2020 (+ 0.4 %) malgré la chute historique de l'activité.

En moyenne annuelle, le pouvoir d'achat par unité de consommation aurait progressé de 1,5 % en 2021. Les revenus d'activité permettraient ce rebond sous l'effet de la reprise de l'emploi et de l'activité. Les revenus de la propriété, en particulier les dividendes versés aux ménages, se redresseraient également mais dans une moindre mesure.

Encore freinée jusqu'au début du printemps 2021 par les contraintes sanitaires, l'économie française s'est bien redressée par la suite. Le PIB a ainsi progressé de 1,1 % au 2ème trimestre après avoir stagné au premier. Les enquêtes de conjoncture restent bonnes mais elles paraissent avoir touché un point haut au début de l'été. L'industrie manufacturière, qui avait bénéficié jusqu'ici de la reprise de l'économie mondiale, est bridée par les contraintes d'approvisionnement pour certains composants. La résurgence épidémique au cœur de l'été, qui semble devoir être temporaire, a aussi un peu pesé sur certaines activités de services. Selon les estimations de l'INSEE, l'activité était encore inférieure de 1,2 % en juin par rapport à celle du 4ème trimestre 2019 mais le niveau d'avant crise aurait été retrouvé fin 2021.

Au final, les projections de l'INSEE, sorties début octobre, annonçaient que le PIB progresserait d'un peu plus de 6.25 % en 2021 tout en restant inférieur en valeur à 2019 (− 2.2 %). En 2021, les mesures d'urgence puis la reprise de l'activité ont conduit à un fort rebond de l'emploi notamment du secteur marchand. Au total environ 500 000 créations nettes d'emplois salariés succéderaient aux quelques 300 000 destructions nettes enregistrées en 2020. En conséquence, le taux de chômage devrait être comparable à son niveau d'avant crise (8 % au 2ème trimestre 2021) Concernant l'inflation, en 2021, cette dernière devrait s'élever à + 1.5 % après 0.5% en 2020, principalement du fait du redressement des prix énergétiques sur la fin de l'année 2021. En effet, avec la reprise de l'activité mondiale, le cours du pétrole a nettement augmenté en 2021. En moyenne annuelle, le prix du baril de Brent s'établirait à 57 € (après 36.6 € en 2020).

Au niveau mondial, l'environnement économique du début de l'automne 2021apparaît plus incertain qu'en été. En particulier, les économies chinoises et américaines, qui avaient rebondi en avance de phase par rapport à l'Europe, ralentiraient désormais. Aux Etats-Unis, la rapidité de la reprise, stimulée entre autres par un soutien budgétaire, a provoqué de fortes tensions sur l'approvisionnement. La Chine est quant à elle confrontée à la recrudescence de foyers épidémiques et à des pénuries d'électricité qui entravent sa production industrielle et renforcent les risques sur les chaînes d'approvisionnement mondiales.

B-LA LOI DE FINANCES POUR 2022 ET LA PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES

Les quatre indicateurs au cœur de la trajectoire financière dessinée dans le PLF sont : le taux de croissance, l'inflation, les taux d'intérêt et la masse salariale.

Concernant le taux de croissance, après une contraction de -8% en 2020 et un rebond de +6% en 2021, le gouvernement table dans le projet de loi de finances sur une croissance de +4% en 2022.

Avec la reprise de l'inflation en 2021, la prévision d'inflation pour 2022 est de 1.5%, en lien avec la poursuite de la reprise économique et les tensions constatées en 2021 sur le prix de certaines matières premières, de certains produits de production et du fret, qui auraient un effet retardé sur les prix à la consommation

Avec le rattrapage de l'économie, le soutien monétaire procuré par les banques centrales pourrait un peu s'atténuer dans les mois à venir. Toujours très bas (le rendement de l'OAT 10 ans est resté négatif jusqu'à miseptembre), les taux d'intérêt de marché pourraient donc légèrement augmenter. Le PLF 2022 prévoit donc des taux courts toujours négatifs en 2022, alors qu'est prévue une légère remontée des taux longs(OAT 10 ans) à 0.75% en 2022.

Pour la masse salariale, les créations d'emploi se poursuivraient en 2022 mais à un rythme moindre avec 130 000 créations d'emplois en glissement annuel.

En raison des incertitudes pesant sur l'évolution de l'épidémie et sur ses conséquences sur l'économie, le Haut conseil des finances a considéré que les objectifs fixé par la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2022 constituaient « désormais une référence dépassée, qu'il s'agisse du scénario macroéconomique ou de finances publiques ».

Si l'heure n'est pas aujourd'hui à la réduction des déficits que cela soit au niveau national (PLF22) qu'au niveau européen avec la suspension jusqu'à la fin 2022 des règles européennes d'encadrement des budgets nationaux, la levée des mesures de restriction sanitaire et les prévisions de croissance de l'économie relancent les débats sur la fin du "quoi qu'il en coûte".

Après le rapport « Cazeneuve » en 2020, le rapport « Arthuis » remis en mars 2021, et celui de juin 2021 de la Cour des comptes intitulé "une stratégie de finances publiques pour la sortie de crise : concilier soutien à l'activité et soutenabilité", le gouvernement planche désormais sur une nouvelle loi de programmation qui devrait conforter les annonces gouvernementales d'un retour à la normale des comptes publics pour 2027.

Le point commun de ces rapports est évidemment d'inciter à une maîtrise des finances publiques et il devient évident que les collectivités locales auront un rôle à jouer dans ce redressement des comptes publics.

En fonctionnement, cela passera soit par un encadrement strict des dépenses avec le retour de nouveaux contrats d'encadrement des finances locales (Rapport Arthuis), soit par la mise en œuvre d'un écrêtement des recettes devant permettre de constituer des réserves « Anti-crise » (Rapport Cazeneuve).

En investissement, ils veilleront à préserver l'investissement afin de ne pas recréer les mêmes travers que les dernières ponctions 2014/2017 qui avait amené une atonie des dépenses d'investissement dans le secteur public local.

Les principales mesures de la loi de finances 2022 :

-Les Dotations

L'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement est stabilisée à son niveau de 2021 (26,8 milliards d'euros dont 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour le Départements). Seule évolution, la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation de solidarité urbaine (DSU) progresseront respectivement chacune de +95 millions d'euros.

L'enveloppe de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) sera également augmentée de 350 millions d'euros supplémentaires pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique.

-Les Indicateurs financiers

L'article 47 du PLF sera à surveiller car il introduit une réforme du calcul des indicateurs utilisés notamment dans la répartition des dotations et fonds de péréquation : le potentiel fiscal (indicateur permettant de comparer la richesse fiscale potentielle des collectivités les unes par rapport aux autres) verrait son assiette s'élargir pour intégrer dans son calcul les droits de mutation et les sommes perçues au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure. Ces évolutions seraient introduites de façon très progressive avec un horizon fixé à 2027. En effet, le gouvernement prévoit un décret d'application dans lequel il promet la mise en place d'un système de lissage pour éviter les effets trop brutaux sur les dotations.

-La poursuite des mesures de suppression de la Taxe d'habitation

La suppression de la taxe d'habitation se poursuit, en 2022, les 20% de contribuables payant encore la TH se verront appliquer un allégement de 65% et ne paieront plus rien en 2023.

Ainsi le bloc communal ne dispose plus d'autres leviers fiscaux que :

- -La taxe d'habitation sur les résidences secondaires dont le taux est figé jusqu' en 2022
- -La taxe sur le foncier bâti,
- -La taxe sur le foncier non bâti.

-Une réforme du régime de responsabilité des comptables publics

Le PLF 2022 contient aussi une habilitation pour le gouvernement à réformer par voie d'ordonnance le régime de responsabilité des comptables publics. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme « Action Publique 2022 » par lequel le gouvernement entend élargir la responsabilité à l'ensemble des gestionnaires.

I-L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL DE COUZEIX DE 2016 A 2022

<u>1 - RAPPEL SUR LA PRESENTATION DU BUD</u>GET

Préparé par l'exécutif et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité locale, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante par le budget supplémentaire et des décisions modificatives.

Sur le plan comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes doivent être égales aux dépenses. Fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes ou budget de fonctionnement, incluant notamment le versement des salaires des agents communaux; de l'autre, le budget d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir de la ville.

La section de fonctionnement regroupe :

Les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la ville, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année : les charges à caractère général permettant le fonctionnement des services, comme les achats et prestations de service divers, l'énergie, les combustibles, les carburants, les assurances, les fournitures scolaires, l'entretien du patrimoineetc., les charges de personnel qui constituent le principal poste de dépenses de fonctionnement, les atténuations de produits, les autres charges de gestion telles que les indemnités des élus, les subventions aux groupements de collectivités, la subvention au C.C.A.S, la subvention au Budget Logements, les subventions aux diverses associations de droit privéetc., les charges financières composées des intérêts des emprunts, des pertes de change et des intérêts de ligne de trésorerie et enfin les charges exceptionnelles.

Les recettes de fonctionnement qui correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, école de musique...), les produits de la fiscalité locale, les dotations et participations de l'Etat, du département, et d'autres organismes telle que la CAF, et des autres produits de gestion courante tels que les loyers des immeubles affectés au budget principal, des atténuations de charges qui sont principalement les remboursements de salaires lors des maladies par les assurances, et des produits exceptionnels.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé à la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus. Ainsi, la capacité d'autofinancement est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent alimente la section d'investissement en recettes.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient la valeur du patrimoine comme le remboursement de la dette en capital, les acquisitions immobilières ou des travaux nouveaux. Le budget d'investissement d'une ville regroupe :

-en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

-en recettes : plusieurs types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'Aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (DETR, subvention du Conseil Régional et du Département, CAF et autres organismes...), le FCTVA, l'emprunt, l'autofinancement (amortissements des immobilisations + prélèvement sur la section de fonctionnement).

Le financement de l'investissement se construit selon le schéma ci-dessous :

- -En dégageant de l'autofinancement ;
- -Grâce aux ressources propres de la section d'investissement ;
- -En obtenant des subventions d'investissement ;
- -Enfin en ayant recours à l'emprunt si nécessaire.

Les opérations d'ordre budgétaire ne donnent pas lieu à des encaissements ou des décaissements de fonds. Deux types d'opérations d'ordre sont à distinguer : les opérations d'ordre de section à section (autofinancement, amortissements...) et les opérations d'ordre à l'intérieur d'une même section (opérations patrimoniales).

<u>2 – EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'EPARGNE BRUTE DE 2016 A</u> <u>2021</u>

Dans cette analyse financière les dépenses réelles sont toujours diminuées du montant des travaux en régie, qui sont transférés en section d'investissement, par opération d'ordre de transfert entre sections et les recettes réelles sont diminuées du montant des cessions d'immobilisations, qui sont transférés en section d'investissement également, par opération d'ordre de transfert entre sections.

L'Epargne de gestion, caractérise l'évolution des dépenses et des recettes courantes de la ville (hors éléments financiers). La maîtrise de ce solde est un élément fondamental pour pérenniser la bonne situation financière de la Commune.

L'Epargne Brute mesure ce qu'il reste de la section de fonctionnement après le paiement des intérêts de la dette, elle est aussi appelée « Capacité d'autofinancement » (CAF) car elle permet à la collectivité de faire face au Remboursement de la dette en capital et de financer tout ou partie de l'investissement.

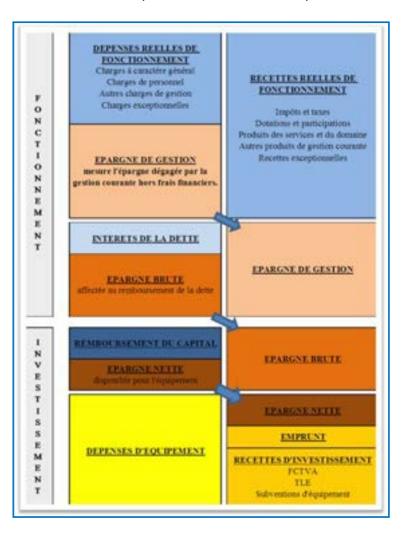
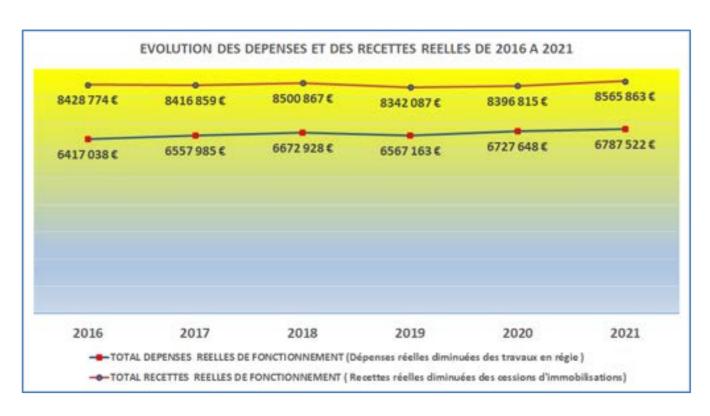


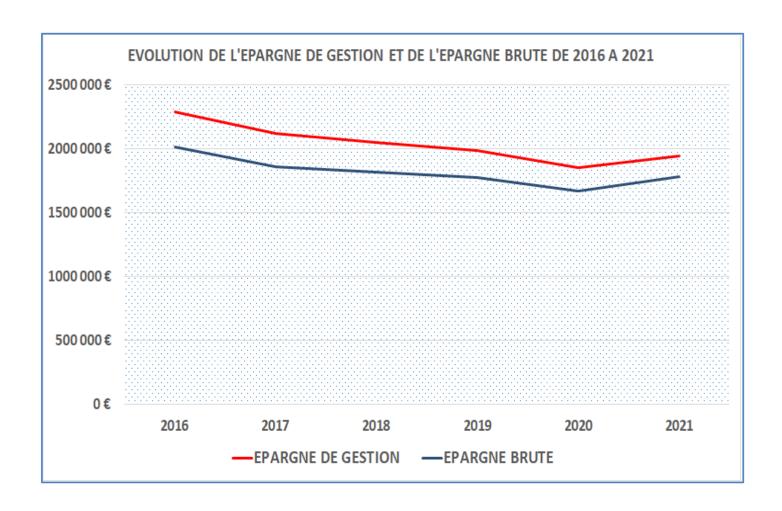
TABLEAU D'EVOLUTION DES DEPENSES ET I	RECETTES REE	LLES, DE L'EPA	RGNE DE GES	TION ET DE L'	EPARGNE BRU	TE DE 2016 A 2	1021
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation entre 2020 et 2021
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Dépenses réelles diminuées des travaux en régie)	6 417 038 €	6 557 985 €	6 672 928 €	6 567 163 €	6 727 648 €	6 787 522 €	0,89%
Dont DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Dépenses réelles diminuées des travaux en règie) HORS INTERÊTS DE LA DETTE	6137682€	6 295 626 €	6 438 874 €	6 357 078 €	6 545 486 €	6 626 030 €	1,23%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Recettes réelles diminuées des cessions d'immobilisations)	8 428 774 €	8 416 859 €	8 500 867 €	8 342 087 €	8 396 815 €	8 565 863 €	2,01%
EPARGNE DE GESTION	2 291 092 €	2 121 233 (2 061 993 €	1 985 009 €	1 851 329 €	1 939 832 €	4,78%
INTERÊTS DE LA DETTE	279 356 €	262 359 €	234 054 €	210 085 €	182 162 €	161 492 €	-11,35%
EPARGNE BRUTE	2 011 736 €	1 858 874 €	1 827 939 €	1 774 924 €	1 669 167 €	1 778 340 €	6,54%
REMBOURSEMENT DE LA DETTE EN CAPITAL	1 714 707 €	1 488 325 €	1 456 032 €	1 476 626 €	1 500 268 €	1 522 432 €	1.48%
EPARGNE NETTE	297 029 €	370 549 €	371 907 €	298 298 €	168 899 €	255 908 €	51,52%



De 2016 à 2018, nous constatons une hausse régulière des dépenses et des recettes réelles. En 2019, nous constatons une baisse des dépenses et des recettes, puis à nouveau une hausse à compter de 2020.

A ce stade, il convient de noter l'écart significatif qui existe sur la période 2016-2021 entre l'évolution des dépenses de fonctionnement (+5.77%) et des recettes de même nature (+1.63%).

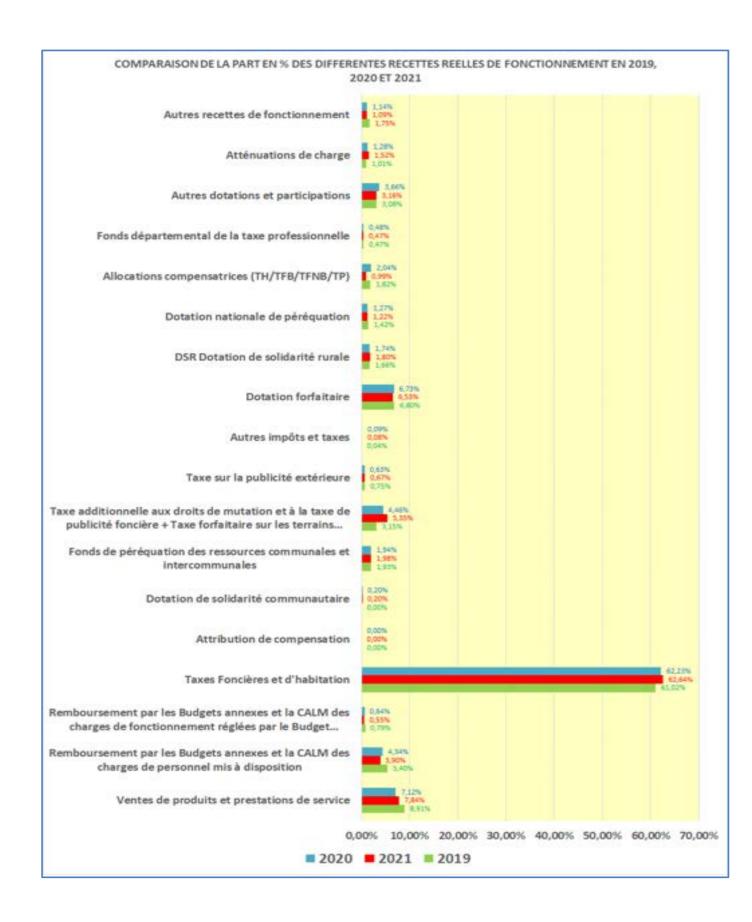
Cela explique la chute sur la même période de l'épargne de gestion (-15.33%), de l'épargne brute (-11.6%), et de l'épargne nette (-13.84%).



<u>3 – EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2016 A 2021</u>

TABLEAU D'EVOLUTIO	N DES DIFFER	ENTES RECETI	ES REELLES D	E FONCTIONN	NEMENT DE 201	6 A 2021	
Libellé	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation entre 2020 et 2021
Produits des services, du domaine et ventes diverses	707 445 €	729 941 €	722 636 €	743 541 €	598 230 €	671 332 €	12,22%
Remboursement par les Budgets annexes Eau (jusqu'en 2018) et par la CULM des charges de personnel mis à disposition	466 709 €	465 620 €	583 963 €	450 627 €	364 831 €	334 373 €	-8,35%
Remboursement par les Budgets annexes Eau (jusqu'en 2018) et par la CULM des charges de fonctionnement réglées par le Budget principal pour leur compte	63 100 €	57 445 €	62 911 €	65 632 €	54 031 €	47 276 €	-12,50%
Taxes Foncières et d'habitation	4 533 539 €	4 685 593 €	4 881 623 €	5 090 402 €	5 224 977 €	5 367 970 €	2,74%
Attribution de compensation	439 694 €	274 693 €	158.363 €	0€	0€	0€	
Dotation de solidarité communautaire					16 542 €	17 165 €	3,77%
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	204 683 €	195 154 €	162 556 €	160 931 €	162 683 €	169 994 €	4,49%
Taxe additionnelle aux droits de mutation et à la taxe de publicité foncière + Taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles	223 903 €	271 423 €	260 100 €	262 455 €	374 427 €	458 114 €	22,35%
Taxe sur la publicité extérieure	64 327 €	65 692 €	65 946 €	62 559 €	52 541 €	57 060 €	8,60%
Autres impôts et taxes	2791€	13 188 €	4 396 €	3 685 €	7 688 €	4972€	-35,33%
DGF Dotation forfaitaire	665 624 €	582 693 €	572 269 €	567 436 €	565 363 €	559 534 €	-1,03%
DSR Dotation de solidarité rurale	115 085 €	123 626 €	133 226 €	138 658 €	146 383 €	154 043 €	5,23%
Dotation nationale de péréquation	137 618 €	123 856 €	117 887 €	118 659 €	106 793 €	104 468 €	-2,18%
Allocations compensatrices (TH/TFB/TFNB/TP)	94 486 €	131 100 €	138 973 €	151 798 €	170 955 €	84 985 €	-50,29%
Fonds départemental de la taxe professionnelle	69 415 €	61 415 €	119 184 €	39 181 €	39 916 €	40 204 €	0,72%
Autres dotations et participations	410 170 €	384 992 €	316 053 €	256 764 €	307 671 €	270 655 €	-12,03%
Atténuations de charge	80 478 €	140 370 €	91 531 €	83 934 €	107 670 €	130 481 €	21,19%
Autres recettes de fonctionnement	149 469 €	110 058 €	107 248 €	145 825 €	96 113 €	93 235 €	-2,99%
Remboursement par les Budgets annexes des Intérêts de la dette qui leur a été transférée	238 €						
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Recettes réelles diminuées des cessions d'immobilisations)	8 428 774 €	8 416 859 €	8 500 867 €	8 342 087 €	8 396 815 €	8 565 863 €	2,01%
Evolution des recettes réelles de fonctionnement		-0,14%	1,00%	-1,87%	0,66%	2,01%	
Evolution moyenne des recettes réelles de fonctionnement				0,33%	1		

L'évolution moyenne annuelle des recettes réelles de fonctionnement sur la période 2016-2021 est de 0.33%, elles ont augmenté jusqu'en 2018, puis ont connu une forte baisse en 2019 et 2020, année du début de la crise sanitaire.



L'étude de ce graphique nous montre que les principales recettes réelles de fonctionnement sont les contributions directes. En 2021 elles représentent 62.64%, les autres recettes étant moindre en pourcentage, la DGF de l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation) représentant 9.8%, les autres dotations de l'Etat et autres organismes représentent 4.7%, et les ventes de produits et prestations de service représentent 7.84%, celles-ci connaissant une forte baisse depuis 2020 suite à la crise sanitaire.

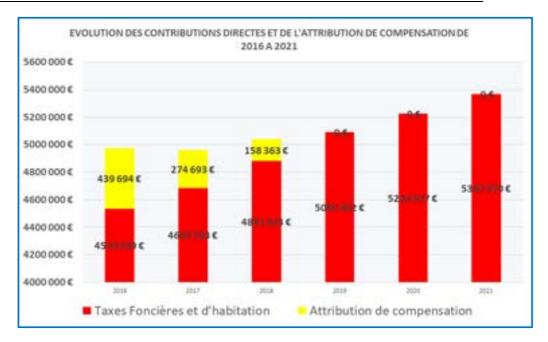
Nous allons ci-dessous étudier les principaux postes des Recettes réelles de fonctionnement

A-LES IMPÔTS ET TAXES

TABLES	U D'EVOLUTION	A DESTRICTS	EI DARS DE	2010 /4 2023			
Libelle	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation entre 2020 et 2021
Taxes Foncières et d'habitation	4 533 539 €	4 685 593 €	4881623€	5 090 402 €	5 224 977 €	5 367 970 €	2,74%
Attribution de compensation	439 694 €	274 693 €	158 363 €	0€	0€	0€	
Dotation de solidarité communautaire					16 542 €	17 165 €	3,77%
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	204 683 €	195 154 €	162 556 €	160 931 €	162 683 €	169 994 €	4.495
Taxe additionnelle aux droits de mutation et à la taxe de publicité foncière + Taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles	223 903 €	271 423 €	260 100 €	262 455 €	374.427 €	458 114 €	22,35%
Taxe sur la publicité extérieure	64 327 €	65 692 €	65 946 €	62 559 €	52.541 €	57 060 €	8,60%
Autres impôts et taxes	2791€	13 188 €	4 396 €	3 685 €	7 688 €	4 972 €	-35,33%
TOTAL IMPÔTS ET TAXES	5 468 937 €	5 505 743 €	5 532 963 €	5 580 032 €	5 838 858 €	6 075 275 €	4,05%
Evolution		0,67%	0,49%	0,85%	4,64%	4,05%	
Evolution moyenne				2.14%			

On constate une évolution moyenne des impôts et taxes sur la période de 2.14% et pour l'exercice 2021 une augmentation de 4.05% par rapport à 2020. Par rapport à l'année dernière, le produit des 3 taxes a augmenté de 2.7%, l'attribution de compensation étant toujours négative à hauteur de -122 241€ (du fait de la prise en compte dans son calcul du montant du contingent incendie 2018 suite au transfert de sa prise en charge à Limoges métropole au 1^{er} janvier 2019 pour 213 755€, montant 2018), elle n'est plus versée par la Communauté urbaine mais fait l'objet d'un reversement par la Commune, le FPIC a augmenté de 4.5%, la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement et la taxe sur les terrains devenus constructibles ont augmenté de 22.35%, la taxe sur la publicité extérieure a augmenté de 8.6% malgré l'abattement de 15% décidé par le Conseil municipal depuis 2020 en raison de la crise sanitaire ; les autres impôts et taxes ont diminué de 35.33% suite à une très forte baisse enregistrée au niveau des impôts sur les spectacles.

A.1.LES PRODUITS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION



Sur ce graphique, on constate que le produit des impôts (3 taxes + AC) augmente de 2016 à 2021, et progresse régulièrement avec une légère inflexion en 2017, (cela essentiellement dû à la diminution de l'attribution de compensation, -165 000€ en 2017 par rapport à 2016), il augmente de nouveau de 2018 à 2021, malgré la nouvelle baisse de l'AC en 2018 (-116 330€) par rapport à 2017 et sa disparition à compter de 2019; ces dernières augmentations sont dues à la hausse des bases d'imposition et des taux communaux jusqu'en 2020.

Le produit des contributions directes évolue en fonction de deux facteurs : les bases d'imposition et les taux votés par la Commune.

LES BASES D'IMPOSITION

Les bases de calcul des taxes locales connaissent une double évolution. La première est une variation physique des bases servant au calcul, c'est-à-dire un accroissement lié à une évolution démographique favorable (nouveaux logements). La seconde est due à la revalorisation annuelle opérée par la loi de finances du montant nominal des valeurs locatives en général calqué sur l'inflation.

EVOLUTION DE	S BASES D'IMI	OSTHON D	E 2016 A 2021			
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
BASES TAXE D'HABITATION (Uniquement Résidences secondaires en 2021)	16 756 959	16 792 906	17 151 407	17.811.737	18 206 063	351 867
Evolution Bases Taxe d'habitation		0,21%	2,13%	3,85%	2,21%	
Moyenne d'évolution Bases Taxe d'habitation			2,	10%		
BASES TAXE FONCIERE (646)	10 573 517	10 889 000	11 175 383	11 503 846	11 766 577	11 970 926
Evolution Bases Taxe foncière (Bâti)		2,98%	2,63%	2,94%	2,28%	1,74%
Moyenne d'évolution Bases Taxe foncière (Băti)				2,51%		
BASES TAXE FONCIERE (Non bàti)	107 604	107 154	116 853	120 234	123 447	118 923
Evolution Bases Taxe foncière (Non Băti)		+0,42%	9,05%	2,89%	2,67%	-3,66%
Moyenne d'évolution Bases Taxe foncière (Non Bâti)				2,11%		
BASES TOTALES	27 438 080	27 789 060	28 443 643	29 435 817	30 096 087	12 441 716
Evolution des bases totales		1,28%	2,36%	3,49%	2,24%	
Evolution moyenne des bases totales			2.	34%		

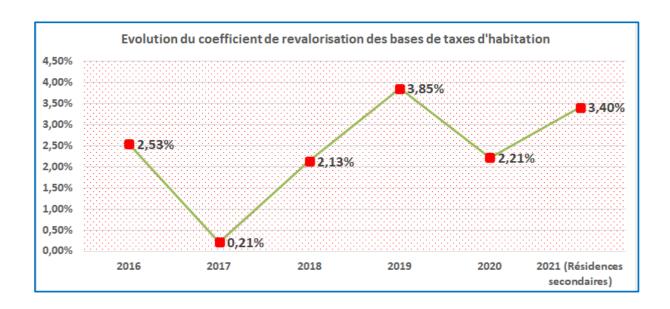
On constate une évolution moyenne des bases d'imposition sur la période 2016 – 2020 de 2.34 %, les constructions augmentent de façon permanente et génèrent de nouvelles bases physiques pour la Commune. A compter de 2021, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été remplacé par le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties que percevait le Département, avec un mécanisme de compensation. Seules les bases de taxes d'habitation sur les résidences secondaires, les logements vacants et autres locaux meublés sont désormais taxés.

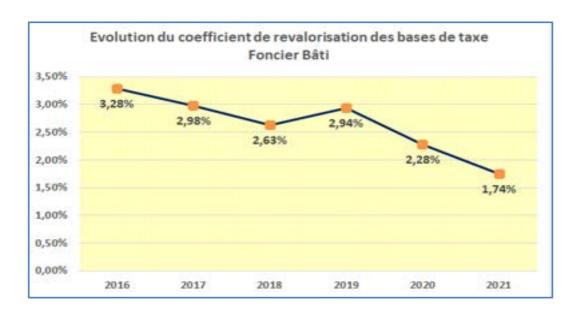
Tous les ans la loi de finances fixe un coefficient de revalorisation des bases fiscales, le tableau ci-dessous nous indique l'évolution de ce coefficient de 2016 à 2021.

	Evolu	ıtion du Co	efficient de	revalorisat	ion des ba	ses fiscales	de 2016	à 2021		
	Taxe d'h	nabitation		Ta	axe Foncier t	oâti	Taxe foncier non bâti			
Année	Loi de finance	Commune	Revalorisation totale	Loi de finance	Commune	Revalorisation totale	Loi de finance	Commune	Revalorisation totale	
2016	1,00%	1,53%	2,53%	1,00%	2,28%	3,28%	1,00%	-1,57%	-0,57%	
2017	0,40%	-0,19%	0,21%	0,40%	2,58%	2,98%	0,40%	-0,82%	-0,42%	
2018	1,20%	0,93%	2,13%	1,20%	1,43%	2,63%	1,20%	7,85%	9,05%	
2019	2,20%	1,65%	3,85%	2,20%	0,74%	2,94%	2,20%	0,69%	2,89%	
2020	0,90%	1,31%	2,21%	0,90%	1,38%	2,28%	0,90%	1,77%	2,67%	
2021 (Résidences secondaires)	0,20%	3,20%	3,40%	0,20%	1,54%	1,74%	0,20%	-3,86%	-3,66%	

L'évolution des bases nous permet de déterminer le taux de revalorisation physique dû aux constructions nouvelles sur la Commune : son taux moyen est de 1.05% de 2016 à 2020 pour la taxe d'habitation, de 1.68% pour la taxe sur le foncier bâti de 2016 à 2021, et de 1.58% pour la taxe sur le Foncier Non bâti de 2016 à 2021.

Evolution du coefficient de revalorisation totale de TH, TFB de 2016 à 2021





LES TAUX D'IMPOSITION

Ils sont votés tous les ans au moment du vote du budget,

	EVOI	UTION D	ES TAUX I	D'IMPOSIT	ION SUR	LES MENA	GES DE 201	6 A 2021	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation entre 2020 et 2021	Taux Moyen 2020 de la strate (5 à 10 000 ha appartenant à un groupement fiscalité FPU)	Comparaison en % entre Taux de Couzeix 2020 et Taux Moyen 2020 de la strate (5 à 10 000 ha appartenant à un groupement fiscalité FPU)
Taxe d'habitation	13,27%	13,50%	13,73%	13,82%	13,82%	13,82%	0,00%	15,22%	-9,20%
Taxe foncière (bâti)	20,83%	21,19%	21,55%	21,69%	21,89%	40,85%	Non comparable	20,88%	4,84%
Taxe foncière (Non bâti)	98,74%	100,45%	102,16%	102,83%	103,76%	103,76%	0,00%	52,19%	98,81%

Entre 2016 et 2020, le taux de taxe d'habitation a augmenté de 4.14 % ; en 2020 son taux n'a pas évolué du fait de la réforme sur la taxe d'habitation mise en œuvre à compter de 2021, son augmentation moyenne jusqu'en 2020 est de 1.04%. Le taux de la taxe sur le foncier bâti a, quant à lui connu une augmentation sur la même période de 5.09% avec une évolution moyenne de 1.27%.

En 2021, la nouvelle municipalité a décidé de pas augmenter les taux d'imposition.

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, en 2021, le taux de la taxe d'habitation figé par le gouvernement jusqu'en 2022, n'est appliqué que sur les résidences secondaires, les logements vacants et les autres locaux meublés, et le taux de la taxe sur le foncier bâti, correspond à sa valeur 2020 auquel s'ajoute le taux de la taxe sur le foncier bâti 2020 du département, soit 40.85% (21.89% + 18.96%).

LE PRODUIT DES TAXES FONCIERES ET D'HABITATION

En 2020, le premier acte de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, mis en œuvre progressivement depuis 2018, s'est achevé. La loi de finance 2020 a introduit des nouvelles modifications en prévision du second acte de cette suppression.

En 2020, elle a été effective pour 80% des contribuables au niveau national, et la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale a été appliquée au 20% des contribuables restants par tiers à compter de 2021 et ce, jusqu'en 2023. (Ils en ont été exonérés en 2021 à hauteur de 30%, puis le seront à 65% en 2022 et enfin à hauteur de 100% en 2023).

Les collectivités locales ont perçu la taxe d'habitation jusqu'en 2020, avant de recevoir à compter de 2021 des produits en remplacement.

Cette perte de ressources a été compensée par le transfert à leur profit de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties à compter de 2021.

Cependant, au niveau d'une commune, le montant transféré de TFPB n'était pas nécessairement équivalent au montant de TH sur les résidences principales perdu ; si celui-ci était supérieur, la Commune était dite « surcompensée » et s'il était inférieur la Commune était alors « sous-compensée ».

Afin de garantir à toutes les communes une compensation à l'euro près du montant de TH sur les résidences principales supprimé, un mécanisme d'équilibrage prenant la forme d'un coefficient correcteur a neutralisé les sur ou sous-compensations.

Ce coefficient correcteur a été calculé en 2021, il est fixe et s'appliquera chaque année aux recettes de TFPB de la Commune. Il résulte du rapport entre les produits fiscaux avant et après la réforme.

Ce coefficient a été calculé sur les taux appliqués en 2017 et sur les bases 2020, et se montait à 1.067417 pour COUZEIX, qui fait partie des Communes dites « sous compensée ».

En 2021, le produit total des impositions directes, s'élève à 5 367 970€.

Il est composé, d'une part :

- -Du produit des bases sur le foncier bâti (11 970 926€) par le taux de 40.85% représentant comme il a été dit plus haut, le taux de taxe sur le foncier bâti de COUZEIX de 21.89% additionné du taux de taxe sur le foncier bâti 2020 du département de 18.96%. Le montant de ce produit après soustraction du lissage sur les locaux professionnels de -26 890€, s'élève à 4 863 233€.
- -Du produit des bases sur le foncier non bâti (118 923€) par le taux de 103.76%, il s'élève à 123 395€.
- -Du produit des bases sur les résidences secondaires, les logements vacants et les autres locaux meublés, (351 867€) par le taux de 13.82%, son montant s'élève à 48 628€.

Et d'autre part, de l'effet du coefficient correcteur mis en place par la réforme, qui s'élève à 332 714€.

A-2. L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE LIMOGES METROPOLE

En 2014, le passage à la communauté d'agglomération Limoges métropole et le transfert des compétences voirie, assainissement, aire d'accueil, transport scolaire, eaux pluviales a entraîné un nouveau calcul de l'attribution de compensation. Pour rappel le montant versé par notre ancien EPCI (AGD) était jusqu'en 2013 de 582 663€.

En 2017, les compétences viabilité hivernale et PLU ont été transférées à la CULM, avec prise en compte de ce changement qu'à partir de 2018 ; en 2019 c'est la redevance pour concession de distribution en gaz publique qui a été transférée à la CULM et le contingent incendie pour son montant 2018.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de l'attribution de compensation versée par la CULM à compter de 2014 :

			Montant de l'AC a recevoir	Po	ur informati	on
Anner	Montant de l'AC (calcules en 2014) a recevoir ou à revener	Difference AC année N par rapport au montant AC qui était versée par AGD	ou à reverser restifiée suite transfert viabilité hivernale + PLU (A compter de 2017), transfert Contribution au 5DIS (A compter de 2019) et transfert Concession de la distribution publique de gaz (A compter de 2019)	Nouvelle retenue à compter de 2018 Viabilite hivernale + PLU	Nouvelle retenue à compter de 2019 Contingent incendie 2018	Nouvelle recette aur AC à compter de 2019 Concession de la distribution publique de gaz
2013 (AGD)	592 063 €					
2014	496 367 €	86 296,13 €	496 366,87 €			
2015	476 333 €	106 330,20 €	476 332,80 €			
2016	439 694 €	142 968,62 €	439 694,38 €			
2017	274 693 €	307 969,55 €	274 693,45 €			
2018	211 412 4	371 251,33 €	156 363,67 €	-53.048,00 €		
2019	188 256 €	394 406,58 €	-46 443,58 €	-26 524,00 €	-213 755,00 €	5 579,00 (
2020	147 184 €	435 478,73 €	-82 515,73 €	-26 524,00 €	-213 755,00 €	5 579,00 4
2021	112 459 €	470 203,61 €	-122 240,61 €	-26 524,00 €	-213 755,00 €	5 579,00 €
2022	88.387 €	494 305,89 €	-146 342,89 €	-26 524,00 €	-213 755,00 €	5 579,004
2023	-114 844 €	697 506,54 €	-349.543,54 €	-26 524,00 €	-213 755,00 €	5 579,00 (
2024	-189 126 €	771 788,93 €	-423 825.93 €	-26 524,00 €	-213 755,00 €	5 579,00 €
2025	-219 247 €	501 910,08 €	-453 947,08 €	-26.524,00 €	-213 755,00 €	5 579,00 4
2026	-239 478 €	822 140,70 €	-474 177,70 €	-26 524,00 €	-213 755,00 €	5 579,00 4
2027	-328 996 €	911 658,69 €	-563 695,69 €	-26 524,00 €	-213 755,00 €	5 579,00 4
2028	-374 919 €	957 501,51 €	-609 618,51 €	-26 524,00 €	-213 755,00 €	5 579,00 4
2029	-548 817 €	1 131 480,19 €	-783 517,18 €	-26 524,00 €	-213 735,00 €	5 579,00 (
2030	-948 817 €	1 131 480,18 €	.783 517,18 €	-26 524,00 €	-213 755,00 €	5 579,00 €
2031	-548.917 €	1 131 480,18 €	-783 517,18 €	-26 524,00 €	-213 755,00 €	5 579,004
- 4	TOTAL	11 166 237,63 €				

Ce tableau nous permet de déterminer le montant des recettes à percevoir en moins à la section de fonctionnement à compter de notre passage à la CULM ; bien évidemment cette perte de recettes est compensée budgétairement par le transfert des compétences et donc des dépenses ou recettes qui s'y rapportent.

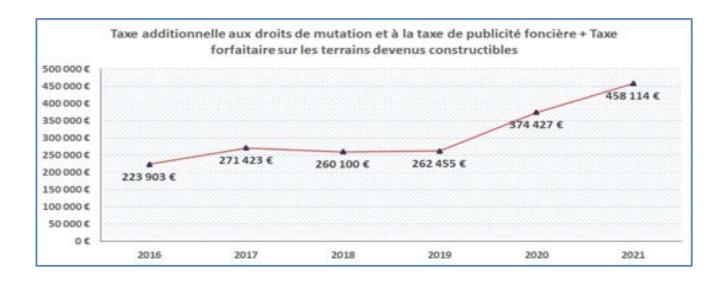


A-3.LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION ET LA TAXE FORFAITAIRE SUR LES TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES

La cession des principaux biens meubles et immeubles composant les patrimoines est soumise à un droit de mutation au profit des départements ; il s'y ajoute une taxe additionnelle au profit des communes. L'acquéreur est redevable de 3,60 % du montant de la vente auprès du Département et de 1,20 % auprès de la commune. Elle est appliquée sur le prix du bien cédé et perçue au moment de la vente de celui-ci.

Le produit de cette taxe reste soumis au dynamisme du marché de l'immobilier de notre territoire ; on constate, dès 2016 à une reprise du nombre des transactions qui ne fait que croître.

La taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles est égale à 10% des 2/3 du prix de leur vente.



La moyenne des taxes perçues par la Commune sur la période 2016-2021 est de 308 404€. Nous constatons qu'en 2021 l'évolution est de 22.35% par rapport à 2020.

A.4. LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)

	AU D'EVOLUTION DE LA TA				100000		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation entre 2020 et 2021
Taxe sur la publicité extérieure	64 327 €	65 692 €	65 946 €	62 559 €	52 541 €	57 060 €	8,60%
Evolution		2,12%	0,39%	-5,14%	-16,01%	8,60%	
Evolution moyenne				-2,01%			

Pour la gestion de cette taxe, la Commune est accompagnée par la Société CTR depuis 2013.

Son évolution moyenne sur la période est de -2%. En 2019, on note une baisse de recettes de 5.14% par rapport à 2018, imputable à de nombreuses contestations de redevables et des réductions de surfaces publicitaires taxables. En 2020, la diminution de 16% par rapport à 2019, provient de l'application d'une réduction de 15% de la redevance pour prendre en compte la crise sanitaire. En 2021, malgré la reconduction de cet abattement le produit de cette taxe augmente de 8.60% par rapport à 2020.

B.LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Cette rubrique regroupe les recettes issues de la DGF (dotation forfaitaire, dotation nationale de péréquation, et dotation de solidarité rurale), les participations de l'Etat, du département, les aides de la caisse d'allocations familiales et les dotations de compensations fiscales. Le tableau ci-dessous retrace leurs évolutions :

TABLEAU D	EVOLUTION DES D	OTATIONS ET	PARTICIPATIO	ONS DE 2016 A	2021		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation entre 2020 et 2021
DGF Dotation forfaitaire	665 624 €	582 693 €	572 269 €	567 436 €	565 363 €	539 534 €	-1,03%
DSR Dotation de solidarité rurale	115 085 €	123 626 €	133 226 €	138 658 €	146 383 €	154 043 €	5,23%
Dotation nationale de péréquation	137 618 €	123 856 €	117 887 €	118 659 €	106 793 €	104 468 €	-2.18%
Allocations compensatrices (TH/TFB/TFNB/TP)	94 486 €	131 100 €	138 973 €	151 798 €	170 955 €	84 985 €	-50,29%
Fonds départemental de la taxe professionnelle	69415€	61 415 €	119 184 €	39 181 €	39 916 €	40 204 €	0,72%
Autres dotations et participations	410 170 €	384 992 €	316 053 €	256.764 €	307 671 €	270 655 €	-12,03%
TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 492 398 €	1 407 682 €	1 397 592 €	1 272 496 €	1 337 081 €	1 213 889 €	-9,21%
Evolution		-5,68%	-0,72%	-8,95%	5,08%	-9,21%	
Evolution moyenne				-3,90%			

Sur la période, les dotations et participations connaissent une diminution moyenne de 3.9%. En 2019, elles avaient fortement chuté suite à l'arrêt début juillet 2018 de la participation de l'Etat pour les rythmes scolaires et au non renouvellement de la dotation exceptionnelle de 69 150€ versée par le département en 2018 au titre du fonds départemental de la taxe professionnelle.

En 2020, elles augmentent de 5% par rapport à 2019, grâce à l'augmentation d'une part de la dotation de solidarité rurale et des allocations compensatrices, et d'autre part par la perception de nouvelles participations financières de l'Etat d'un montant total de près de 40 000€ destinées à compenser les dépenses liées à la crise sanitaire. En 2021, elles connaissent une forte diminution de 9.21%, due à suppression des allocations compensatrices de taxe d'habitation, en raison de la suppression de la TH.

B-1. LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

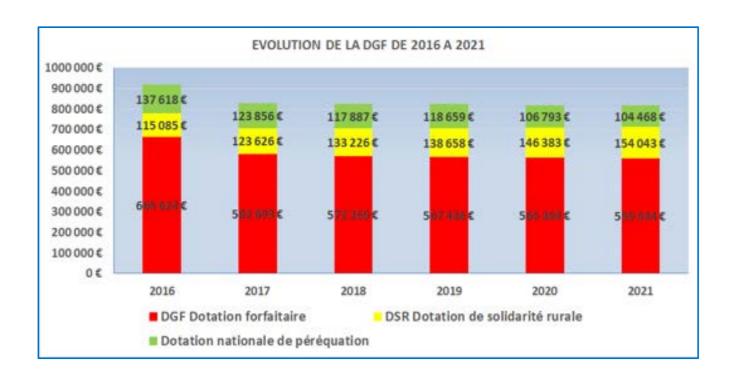
La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Elle constitue le pivot des relations financières entre l'État et les collectivités locales. Il conviendrait toutefois de parler « des DGF » plutôt que de « la DGF ». Au total, elle comporte en effet 12 dotations (4 pour les communes, 2 pour les EPCI, 4 pour les départements et 2 pour les régions) qui se déclinent elles-mêmes en plusieurs parts ou fractions.

Pour chaque catégorie de collectivité, on peut la diviser en deux parts : la part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires et la part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées. Dans le cadre de la DGF des communes et des EPCI, cette deuxième composante correspond à la dotation d'aménagement composée elle-même de quatre fractions : la dotation d'intercommunalité, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), la dotation de solidarité rurale (DSR), et la dotation nationale de péréquation (DNP). Les départements reçoivent en plus de la dotation forfaitaire, la dotation de compensation, la dotation de péréquation urbaine (DPU), et la dotation de fonctionnement minimale (DFM). Enfin la DGF des régions se compose plus simplement d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de péréquation.

La structuration actuelle de la DGF est issue de la démarche de simplification de l'architecture des dotations aux collectivités, engagée dès 2004. En 2005, il a été créé au sein de la dotation forfaitaire des communes une dotation de base en euros par habitant, une dotation de superficie et un complément de garantie permettant à toutes les communes de conserver, au minimum, le montant de dotation qu'elles percevaient avant la réforme de la DGF de 2004. Les critères d'éligibilité et de répartition des dotations de péréquation ont également été revus pour les communes et les départements. La substitution du critère de potentiel financier à celui de potentiel fiscal vise à mieux évaluer la capacité qu'a une collectivité à mobiliser ses ressources.

En 2014, la contribution au redressement des finances publiques a été mise en place afin que les collectivités participent aux économies que s'était fixé le gouvernement en place, cette contribution était calculée à partir des recettes réelles de fonctionnement N-2.

En 2015, la loi de finance a introduit un nouveau mode de calcul, intégrant une dotation de base représentant la totalité de la DGF forfaitaire N-1, une dotation de superficie, une part dynamique de la population, et un écrêtement, tout en conservant la contribution au redressement des finances publiques jusqu'en 2017.



Le graphique ci-dessus montre une baisse significative de la DGF Forfaitaire de 2016 à 2021 du fait de l'application du mécanisme de redressement des finances publiques (2014-2017) ; la dotation nationale de péréquation connaît elle aussi une diminution progressive, quant à la dotation de solidarité rurale, elle connaît une légère progression depuis 2016.

LA DOTATION FORFAITAIRE

17		EVOLU	JTION DE LA DGF FO	ORFAITAIR	E DE 2013 A	2021	-			
Critères entrant dans le calcul jusqu'à 2014	2013	2014	Critéres entrant dans le calcul à partir de 2015	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation de base	810 528 €	833 187 €	Dotation forfaitaire N-1	959 214 €	830 829 €	665 624 €	582 693 €	572 269 €	567 436 €	565 363 (
Dotation de superficie	9 892 €	9 892 €	Part dynamique de la population	21 973 €	6 023 €	18 881 €	5 275 €	10 467 €	7 882 €	7 986 6
Complément de garantie	156 846 €	154 967 €	Ecrétement	-5 276 €	-24 925 €	-22 067 €	-15 699 €	-15 300 €	-9 955 €	-13 815 6
Montant représentant les anciennes compensations perçues au titre de la suppression de la "part salaires" de TP et de la suppression de la compensation des baisses de DCTP	17 989 €	17 989 €								
Contribution au redressement des finances publiques		-56 312 €	Contribution au redressement des finances publiques	-145 082 €	-146 303 €	-79.745 €				
DGF Forfaitaire	995 255 €	959 723 €		830 829 €	665 624 €	582 693 €	572 269 €	567 436 €	565 363 €	559 534 6
Evolution		-3,57%		-13,43%	-19,88%	-12,46%	-1,79%	-0,84%	-0,37%	-1,03%
Evolution moyenne de 2014 à 2020		77			-7,62%					

Si l'on prend la DGF de 2013 comme référence, en 8 ans (de 2014 à 2021), la Commune aura perdu au total 2 658 569€ de DGF suite au redressement des finances publiques appliqué de 2014 à 2017 et à son nouveau mode de calcul à compter de 2015. Ce qui représente une perte annuelle moyenne de DGF de 332 321€. Son évolution moyenne est de −7.62% de 2014 à 2021.

Malgré l'arrêt du mécanisme de redressement des finances publiques en 2018, on note tout de même des diminutions de son évolution de 1.79%, 0.84%, 0.37% et 1.03% pour 2018, 2019, 2020 et 2021.

LA DOTATION DE SOLIDARITE RURALE (DSR)

La dotation de solidarité rurale est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants et à certains chefs-lieux d'arrondissements de moins de 20 000 habitants pour tenir compte, d'une part, des charges qu'ils supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, et d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. Cette dotation comporte trois fractions. La variation annuelle de la dotation de solidarité rurale est répartie par le comité des finances locales entre ces trois fractions.

La première fraction destinée aux communes de moins de 10.000 habitants, chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15% de la population du canton, ainsi qu'à certains chefs-lieux d'arrondissements de 10.000 à 20.000 habitants ;

La deuxième fraction est destinée aux communes de moins de 10.000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique ;

La troisième fraction est destinée aux 10.000 premières communes de moins de 10.000 habitants les plus défavorisées parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions. Elle est destinée à concentrer l'accroissement de la dotation sur les 10.000 communes rurales les plus fragiles.

Pour Couzeix, elle a connu une évolution moyenne de 5.64% de 2016 à 2021, et son évolution 2020-2021 est de 5.23%.

LA DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (DNP)

La DNP constitue l'une des trois dotations de péréquation communale. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du fonds national de péréquation dans la DGF en 2004. La DNP comprend deux parts : une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et une part dite « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence au panier de ressources s'étant substitué à l'ancienne taxe professionnelle, celle-ci ayant été supprimée par la loi de finances pour 2010.

Pour Couzeix, elle a connu une diminution moyenne de -4% de 2016 à 2021, en 2021 elle baisse de 2.18% par rapport à 2020.

B.2 LES DOTATIONS DE COMPENSATIONS FISCALES

Elles permettent de compenser les collectivités des exonérations décidées par l'État dans le domaine de la fiscalité locale. En effet, certains biens ou certaines personnes sont exonérées des impôts directs locaux. On distingue trois types d'exonérations :

Les exonérations dites permanentes concernent les biens ou les personnes situées hors du champ d'application de l'impôt.

Les exonérations temporaires sur décision des collectivités locales sont décidées par les organes délibérants des communes, départements, régions et EPCI à fiscalité propre.

Les exonérations temporaires sauf décision contraire des collectivités sont le résultat de décisions du législateur. Seules ces dernières peuvent faire l'objet de compensations généralement versées par l'État.

Ce mécanisme doit être distingué des dégrèvements accordés en aval de la liquidation de l'impôt aux redevables en raison soit de décisions du législateur, soit d'erreurs commises par l'administration. Dans ce cas les collectivités perçoivent le montant correspondant au dégrèvement qui est pris en charge par l'État.

TABLEAU D'E	EVOLUTION DES AI	LOCATIONS	OMPENSATR	ICES DE 2016 A	2021		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation entre 2020 et 2021
Allocations compensatrices (TH/TFB/TFNB/TP)	94 486 €	131 100 €	138 973 €	151 798 €	170 955 €	84 985 €	-50,29%
Evolution		38,75%	6,01%	9,23%	12,62%	-50,29%	
Evolution moyenne		10.0	3,26	16			

A compter de 2021, la suppression du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales a entraîné une diminution de 50.29% du montant des allocations compensatrices aux communes ; pour Couzeix, elles ne concernent désormais que celles liées, d'une part, aux taxes sur le foncier bâti des usines pour 71 932€ et des personnes de conditions modeste et autres pour 5 885€, et d'autre part, aux taxes sur le foncier non bâti pour 7 168€.

La hausse moyenne constatée de 2016 à 2020, est de de 3.26% ; celle de 38.75% constatée en 2017 par rapport à 2016, est due au rattrapage des exonérations pour ménages modestes mises en place en 2016.

B.3 LE FONDS DEPARTEMENTAL DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

L'assemblée départementale a institué depuis de nombreuses années, une dotation de service public au titre du dispositif de compensation du FDTP en faveur des communes défavorisées. Cette dotation compte traditionnellement 2 parts.

Une part est attribuée au bénéfice des chefs lieu de canton du département, hors agglomération de Limoges, qui supportent des charges directes ou indirectes du fait d'équipements qui concourent au maintien des services publics en milieu rural.

Une deuxième part est attribuée au bénéfice des communes sièges d'un collège et mettant à leur disposition des équipements sportifs couverts, calculée en fonction du nombre de classes.

TABLEAU D'EVOLUTION	DU FONDS DEPAR	TEMENTAL D	E LA TAXE PRO	DESSIONNELL	E DE 2016 A 202		
	2016	2017	2015	2019	2020	2021	Variation entre 2020 et 2021
Fonds départemental de la taxe professionnelle	69415€	61 415 €	119 184 €	39 181 €	39916€	40 204 €	0,72%
Evolution		-11,52%	94,06%	-67,13%	1,88%	0,72%	
Evolution moyenne				3,60%			

Couzeix est éligible à la deuxième part de cette dotation de service public, car elle met ses installations sportives au service des élèves du Collège Maurice Genevoix.

Nous constatons une augmentation moyenne de près de 3.6% sur la période, et une évolution de 94% de 2017 à 2018. Cette forte augmentation était due à une dotation exceptionnelle de 69 150€ sur des crédits restants et disponibles du conseil départemental de la Haute-Vienne, malgré une baisse de cette dotation dans le budget du Département.

En 2021, elle évolue seulement de 0.72%.

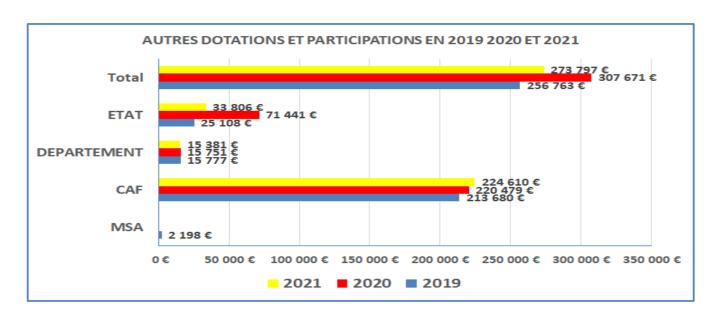
B.4 LES AUTRES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

							r
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation entre 2020 et 2021
Autres dotations et participations	410 170 €	384 992 €	316 053 €	256 764 €	307 671 €	270 655 €	-12.03%
Evolution		-6,14%	-17,91%	-18,76%	19,83%	-12,03%	
Evolution moyenne				-7,00%			

Nous constatons une baisse moyenne de 7% sur la période. En 2017 et 2018, elles ont commencé à diminuer pour atteindre -18% en 2018, à cause d'une diminution des remboursements de l'Etat des emplois d'avenir et à l'arrêt début juillet 2018 de sa participation sur les rythmes scolaires. En 2019, elles ont encore baissé de près de 18.8%, imputable à l'arrêt de la participation sur les rythmes scolaires.

En 2020, elles avaient augmenté de près de 20% par rapport à 2019, grâce aux aides de l'Etat d'un montant total de près de 40 000€, celles-ci ayant été versées pour compenser les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire.

En 2021, elles chutent de 12% par rapport à 2020, cette perte de 37 016€ étant due essentiellement, à une baisse des dotations de l'Etat pour 37 635€ avec (- 36 060€ de participation pour La Covid19, -4 834€ de remboursement pour les contrats aidés, - 4 502€ de compensation pour les grèves des instituteurs, + 4 760€ de dotation générale de décentralisation au titre des bibliothèques municipales, + 4 000€ de dotation pour la dématérialisation des documents d'urbanisme, + 1 288€ de F.C.T.V.A et + 370€ de remboursement des frais liés aux élections).



C-LES PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES

Ils regroupent l'ensemble des recettes découlant des services à la population tels la restauration scolaire et non scolaire (repas du personnel, personnes âgées, repas mutualisés, repas des haltes-garderies), l'école de musique, les ALSH, la location du centre culturel, les redevances d'occupation du domaine public, les redevances pour publicité dans le journal municipal, les concessions cimetière , et enfin tous les remboursements relatifs au personnel mis à disposition par les budgets annexes et la CULM, ainsi que toutes les charges de fonctionnement supportées par le budget principal pour leur compte.

Les tarifs de ces recettes sont institués par délibération du conseil municipal ou arrêté du Maire.

TABLEAU D'EVOLUTION DES PRO	DUITS DES SE	RVICES, DU DO	OMAINE ET DE	S VENTES DIV	ERSES DE 2016	A 2021	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation entre 2020 et 2021
Produits des services, du domaine et ventes diverses	707 445 €	729941€	722 636 €	743 541 €	598 230 €	671 332€	12,22%
Remboursement par les Budgets annexes Eau (jusqu'en 2018) et par la CULM des charges de personnel mis à disposition	466 709 €	465 620 €	585 965 €	450.627 €	364 831 €	334 373 €	-8,35%
Remboursement par les Budgets annexes Eau (jusqu'en 2018) et par la CULM des charges de fonctionnement règlèes par le Budget principal pour leur compte	63 100 €	57 445 €	62911€	65 632 €	54 031 €	47 276 €	-12,50%
TOTAL PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 237 254 €	1 253 006 €	1 371 512 €	1 259 800 €	1 017 092 €	1 052 981 €	3,53%
Evolution		1,27%	9,46%	-8,15%	-19,27%	3,53%	
Evolution mayenne				-2,63%			

L'évolution moyenne des produits des services, du domaine et des ventes diverses est de-2.63% sur la période. En 2019, elles chutent de 8.15% par rapport à 2018 du fait de la prise en compte en 2018 d'une régularisation sur les remboursements de la mise à disposition du personnel voirie à la CALM de 2016 à 20017, et de la mise à disposition du personnel P.L.U et viabilité hivernale depuis 2017, d'une part, et d'autre part de la perte du remboursement par le Budget annexe Eau de 2 ETP transférés à la CULM à compter de janvier 2019, date du transfert de la compétence Eau à Limoges métropole.

En 2020, nous pouvons constater une baisse de 19.27%, imputable à la crise sanitaire, avec une diminution des recettes sur l'école de musique de 27%, les ALSH de 21%, la restauration scolaire de 23.3%, la location du centre culturel de 90%, et enfin sur le remboursement par la CULM des frais de personnel mis à disposition (1 agent en moins aux services eau et assainissement depuis avril 2020, l'arrêt de la prise en compte du remboursement de la compétence P.L.U depuis 2019, et 1 agent démissionnaire au service voirie depuis février 2020).

En 2021, ces recettes ont augmenté de 3.53%, avec une augmentation de 73 102€ sur les produits des services, due à la reprise des activités, post covid19, et à une diminution de 37 213€ sur les remboursements du personnel et des frais dans le cadre des mises à disposition à la CULM.

D. LES ATTENUATIONS DE CHARGES

Ce sont les remboursements par les assurances des frais de personnel en congé maladie, maternité ou accident du travail.

1	ABLEAU D'EVOLUTION DES	ATTENUATIO	NS DE CHARG	ES DE 2016 A 2	021		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation entre 2019 et 2020
Alténuations de charge	80 478 €	140 370 €	91 531 €	83 934 €	107 670 €	130 481 €	21,19%
Evolution		74,42%	-34,79%	-8,30%	28,28%	21,19%	
Evolution moyenne				16,16%			

Nous pouvons observer une évolution moyenne sur la période de 16.16%, avec cependant une baisse entre 2018 et 2019, puis une hausse de près de 28.28% en 2020, et de 21.2% en 2021.

E. LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ils regroupent pour l'essentiel, les revenus des immeubles mis en location, et le remboursement par le CCAS des frais de gestion supportés par le budget principal de Couzeix.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation ente 2020 et 2021
Autres recettes de fonctionnement	149 469 €	110 058 €	107 248 €	145 825 €	96 113 €	93 235 €	-2,99%
Remboursement par les Budgets annexes des Intérêts de la dette qui leur a été transférée	238 €						
AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	149 707 €	110 058 €	107 248 €	145 825 6	96113€	93 235 €	-2,99%
Evolution		-26,48%	-2,55%	35,97%	-34,09%	-2,99%	

L'évolution moyenne de ce poste est de -6% sur la période. En 2017, l'importante baisse de 26.5% est due au transfert des propriétés et donc des loyers « Bernard » et « La Bohême » au budget logements.

En 2019, la hausse de 36% par rapport à 2018 provient essentiellement des admissions en non valeurs « assainissement » remboursées par la Communauté urbaine, des neutralisations sur les rattachements des dépenses 2018, et des remboursements sur sinistres 2 fois plus importants.

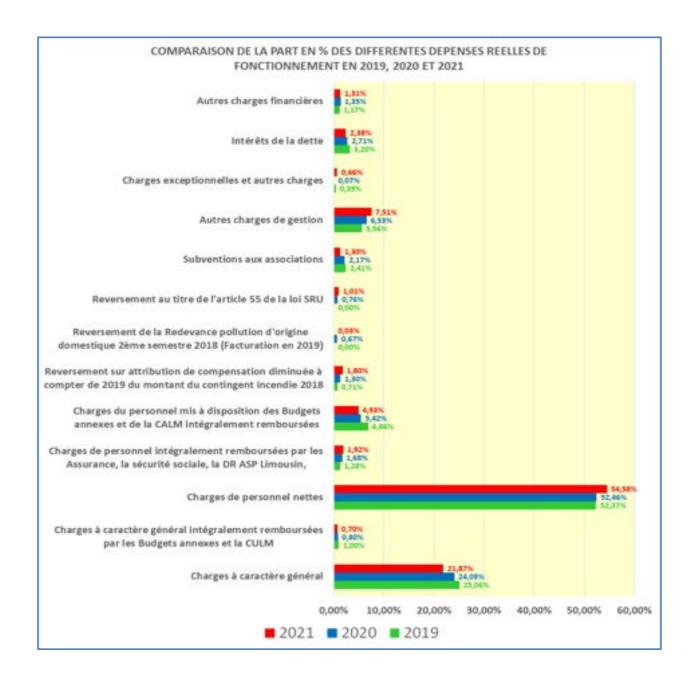
En 2020, la baisse de 34% par rapport à 2019, provient quant à elle, d'une forte baisse des remboursements de sinistres (-68%).

Enfin en 2021, une baisse de près de 3% est observée, en partie due, à des annulations de 2 mois de loyers sur le centre équestre et les anciens haras nationaux.

<u>4 - EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2016 A 2021</u>

TABLEAU D'EVOLUTION DES	DIFFERENTES	DEPENSES RE	ELLES DE FON	CTIONNEMEN	TT DE 2016 A 202	21	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation entr 2020 et 2021
Charges à caractère général	1 426 830 €	1 452 084 €	1 557 593 €	1 645 804 €	1 620 597 €	1 484 582 €	-8,39%
Charges à caractère général intégralement remboursées par les Budgets annexes et la CULM	63 100 €	57 445 €	62 911 €	65 632€	54 031 €	47 276 €	-12,50%
Charges de personnel nettes	3 222 032 €	3 314 382 €	3 351 945 €	3 439 311 €	3 529 212 €	3 704 943 €	4,98%
Charges de personnel intégralement remboursées par les Assurances, la sécurité sociale, la DR ASP	136 617 €	188 856 €	91 531 €	83 934 €	112 948 €	130 481 €	15,52%
Charges du personnel mis à disposition du Budget annexe Eau et de la CULM intégralement remboursées	466 709 €	465 620 €	585 965 €	450 627 €	364 831 €	334 373 €	-8,35%
Reversement sur attribution de compensation (diminuée à compter de 2019 du montant du contingent incendie 2018 et augmentée de la Redevance Concession de la distribution publique de Gaz)				46 444 €	87 516 €	122 241 €	39,68%
Reversement de la Redevance pollution d'origine domestique 2ème semestre 2018 (Facturation en 2019)					45 128 €	2 036 €	-95,49%
Reversement au titre de l'article 55 de la loi SRU					51 165 €	68 875 €	34,61%
Subventions aux associations	150 100 €	159 799 €	153 236 €	158 022 €	145 982 €	88 210 €	-39,57%
Autres "Autres charges de gestion courante"	585 527 €	565 759 €	567 050 €	364 849 €	439 179 €	509 511 €	16,01%
Intérèts de la dette	279 356 €	262 359 €	234 054 €	210 085 €	182 162 €	161 492 €	-11,35%
Intérèts de la dette intégralement remboursés par les Budgets annexes	238 €	0€	0€	0€			
Autres charges financières	82 614 €	81 653 €	67 566 €	76 872 €	90 499 €	88 822 €	-1,85%
Charges exceptionnelles et autres charges	3915€	10 028 €	1 075 €	25 583 €	4 397 €	44 680 €	916,16%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Dépenses réelles diminuées des travaux en régie)	6 417 038 €	6 557 985 €	6 672 928 €	6 567 163 €	6 727 648 €	6 787 522 €	0,89%
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement		2,20%	1,75%	-1,58%	2,44%	0,89%	
Evolution moyenne des dépenses réelles de fonctionnement				1,14%			

L'évolution moyenne des dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2016-2021 est de 1.14%, supérieure de 0.8% à celle des recettes réelles. En 2019, elles diminuaient de 1.58%, signe d'un effort de leur maîtrise ; en 2020, elles augmentaient de 2.44%, avec beaucoup de dépenses liées à la crise sanitaire, et en 2021 leur évolution est un peu moindre avec une hausse de 0.9%.



L'étude de ce graphique nous montre qu'en 2021, les principales dépenses réelles de fonctionnement sont les charges de personnel nettes de tout remboursement extérieur (CULM, Assurances, Sécurité sociale, DR ASP), pour 54.6%, les charges à caractère général pour 21.9%, les autres charges de gestion pour 7.5%, les intérêts de la dette pour 2.4%, les subventions aux associations pour 1.3%.

Nous allons ci-dessous étudier les principaux postes des dépenses réelles de fonctionnement

A. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

TABLEAU DEVOL	THON DESCR	IARGES A CAR	ACTERE GENI	38AL DE 2016 A	2021		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation entre 2020 et 2021
Charges à caractère général	1 426 830 €	14520846	1 557 593 €	1 045 804 €	1 620 597 €	1.484.582.6	-8,39%
Charges à caractère général intégralement remboursées par les Budgeis annexes et la CULM	63 100 €	57 445 ¢	62 911 €	65 632 €	54 031 C	47 276 6	-12,50%
TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 489 930 e	1 509 529 €	1 620 504 6	17114364	1 674 628 6	1.531.656 €	-6,53%
Evolution		1,32%	7,35%	5,61%	-2,15%	-6,53%	
Evolution mayenne				0,72%			

Elles sont constituées de l'ensemble des dépenses portées au chapitre 011,

Elles sont composées principalement de charges permettant le fonctionnement des services de la collectivité, il s'agit surtout des prestations de service divers, l'énergie, les combustibles, les carburants, les assurances, les denrées alimentaires, les fournitures et produits d'entretien du patrimoine, les diverses maintenances, les fournitures scolaires et administratives, les frais d'annonces et d'insertion, les frais de fêtes et cérémonies, les frais de publicités diverses, les frais de transports, d'affranchissement, de télécommunication, les taxes foncières...etc.......

Nous constatons que sur la période 2016-2021, les charges à caractère général ont progressé en moyenne de 0.7%, entre 2019 et 2020, elles ont diminué de 2.15%, du fait de l'arrêt ou du ralentissement du fonctionnement des divers services pendant la crise sanitaire. En 2021, elles connaissent une nette régression de -10.5% par rapport à l'année 2019 non impactée par la Covid19, cette baisse étant essentiellement due à l'annulation du séjour ski, à moins de dépenses sur les fêtes et cérémonies, et à des économies sur les dépenses courantes.

Nous étudierons en détail chaque poste de dépenses au moment de la présentation du compte administratif.

B. LES CHARGES DE PERSONNEL

					0).		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation entre 2020 et 2021
Charges de personnel nettes	3 222 032 €	3 314 382 €	3 351 945 €	3 439 311 €	3 529 212 €	37049436	4,98%
Evolution		2,67%	3.13%	2,61%	2,61%	4,9856	
Evolution moyenne				2,44%			
Charges de personnel intégralement remboursées par les Assurances, la sécurité sociale, la DR ASP	136 617 €	188 856 €	91 531 6	83 934 €	112 948 €	150 481 €	15,52%
Evolution		36.24%	-51,53%	-8,30%	34.57%	15,52%	
Evolution mayonne		5,70%					
Charges du personnel mis à disposition du Budget annexe Eau et de la CULM intégralement remboursées	466 709 €	465 620 €	385 965 €	450 627 €	364.831 €	334 373 €	-8,35%
Evolution		-0,23%	25,65%	-23,10%	-19,04%	48,39%	
Evolution mayonne				-4,97%			
TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL	3 825 358 €	3 968 859 €	4 029 442 €	3.973.671 €	4 006 991 0	4 169 797 €	4,04%
Evolution		3,79%	1,83%	-1,38%	0,83%	4,00%	
Evolution moyenne				1,76%			

Les charges de personnel totales ont progressé en moyenne de 1.76% sur la période 2016-2021. Elles sont composées des charges de personnel nettes, des charges de personnel remboursées intégralement par le budget annexe eau (jusqu'en 2018) et par la CULM, et des charges de personnel remboursées par les assurances, sécurité sociale, DR ASP nouvelle aquitaine.

Les charges de personnel nettes ont eu une évolution moyenne sur la période de 2.84%, elles ont augmenté de 4.98% en 2021.

C. <u>LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</u>

Sont regroupés dans ce chapitre, les indemnités versées aux élus de la collectivité, le contingent incendie jusqu'en 2018 (pris en charge par la CULM dès janvier 2019 et déduit de sa valeur 2018 sur l'attribution de compensation), les subventions versées au CCAS, au budget logements, aux organismes de regroupement et aux associations de droit privé, le reversement au conseil départemental de la taxe foncière de l'hippodrome, les admissions en non valeurs et effacement de dettes.... Les autres charges de gestion courante constituent une catégorie de dépenses importantes. En structure, elles représentent environ 8.8% des dépenses réelles totales supportées par la commune en 2021.

TABLEAU D'EVOL	UTION DES AUTRE	S CHARGES D	E GESTION CO	DURANTE DE 2	016 A 2021		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation entre 2020 et 2021
Subventions aux associations	150 100 €	159 799 €	153 236 €	158 022 €	145 982 €	88 210 €	-59,57%
Evolution		6,46%	4,11%	3,12%	-7,62%	-39,57%	
Evolution moyenne				-8,34%			
Autres "Autres charges de gestion courante"	585 527 €	565 759 €	567 050 €	364 849 €	439 179 €	509 511 €	16,01%
Evolution		-3,38%	0,23%	-35,66%	20,37%	16,01%	
Evolution moyenne				-0,48%			
TOTAL DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	735 627 €	725 558 €	720 286 €	522 871 €	383 161 €	597.721 €	2,15%
Evolution		-1,37%	-0,73%	-27,41%	11,91%	2,15%	
Evolution moyenne				-3,09%			

Les subventions aux associations de droit privé connaissent une évolution moyenne de -8.34% sur la période comparée.

En 2020 et 2021, elles connaissent une diminution de 7.62%, et 39.57% due à la suppression de plusieurs manifestations associatives pendant la crise sanitaire et à un accord avec les associations concernées.

Les autres « autres charges de gestion courante », n'ont pas évolué en moyenne sur la période comparée, cependant elles augmentent fortement de 20.37% en 2020, avec le remboursement de 56 947€ de taxes foncières au conseil départemental pour les années 2018 à 2020 (taxes foncières de l'hippodrome, bien que la Commune ne soit pas propriétaire du site), avec un montant d'admissions en non valeurs supérieur de 11 698€, et avec l'augmentation de 14 000€ sur la subvention au budget logements, qui passe de 62 000€ en 2019 à 76 000€ en 2020. En 2021, elles augmentent de 16%, en partie due à la subvention au CCAS, qui augmente de 100 000€, et à celle affectée au budget logements d'un montant de 79 000€.

D. <u>LES CHARGES FINANCIERES</u>

Sont regroupés dans ce chapitre, les intérêts des emprunts, les intérêts de notre ligne de trésorerie, et les pertes de change générées par notre emprunt en franc suisse.

	1						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation entre 2020 et 2021
Intérêts de la dette	279356€	262 359 €	234 054 €	210 085 €	182 162 €	161 492 €	-11,35%
Intérêts de la dette intégralement remboursés par les Budgets annexes	238 €	0€	0€	0€			
Autres charges financières	82 614 €	81 653 €	67 566 €	76 872 €	90 499 €	88 822 €	-1,85%
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	362 208 €	344 012 €	301 620 €	286 957 €	272 661 €	250 315 €	-6,20%
Evolution		-5,02%	-12,32%	-4,86%	-4,98%	-8,20%	
Evolution moyenne				-7,08%			

Les charges financières connaissent une évolution moyenne sur la période de -7%, avec des intérêts qui diminuent de 42% entre 2016 et 2021.

Il est à noter que les pertes de change et les intérêts de ligne de trésorerie représentent en 2021, 35.5% des charges financières.

Les pertes de change qui concerne l'emprunt en franc suisse cesseront d'affecter le budget communal à compter de 2023 avec le remboursement intégral de ce prêt en 2022.

5 - EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT DE 2016 A 2021

5.1 LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT DE 2016 A 2021

Les recettes réelles de la section d'investissement sont principalement constituées des éléments suivants : le fonds de compensation de la TVA, la taxe d'aménagement, les subventions d'équipements, les cessions d'immobilisations, les emprunts et l'excédent de fonctionnement capitalisé de l'exercice N-1. L'évolution des recettes d'investissement est retracée ci-dessous :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation entre 2020 et 2021
FCTVA (10222)	206 655 €	219 658 €	176 035 €	171 015 €	496 654 €	478 689 €	-3,62%
Taxe locale d'équipement ou Taxe d'aménagement (10226)	168 857 €	179 660 €	249 946 €	315 468 €	266 255 €	259 606 €	-2,50%
Subventions (13)	53 555 €	305 872 €	75 890 €	323 708 €	596 043 €	998 441 €	67,51%
Cessions d'immobilisations (775)	666 949 €	221 124 €	287 480 €	45 451 €	23 904 €	208 490 €	772,20%
Remboursement de l'Avance faite au Budget de l'Eau en 2017 pour son passage en Budget principal autonomne			350 000 €				
Emprunts réalisés	700 000 €	470 000 €	0€	1 200 000 €	1 000 000 €	800 000 €	-20,00%
Affectation du Résultat de l'année N-1 (1068)	1 804 381 €	1 755 659 €	1 557 726 €	1 420 381 €	1 674 648 €	1 333 871 €	-20,35%
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 600 397 €	3 151 973 €	2 697 077 €	3 476 023 €	4 057 504 €	4 079 097 €	0,53%
Evolution		-12,45%	-14,43%	28,88%	16,73%	0,53%	
Evolution moyenne				0,37%		Sie =	

Les recettes réelles d'investissement connaissent une augmentation moyenne sur la période de 0.37%. En 2021, elles augmentent de 0.53% par rapport à 2020, elles sont composées de :

- -L'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2020 qui se monte à 1 333 871€, montant inférieur à celui réalisé en 2020 (1 674 648€).
- -Un emprunt de 800 000€ (1 000 000€ réalisés en 2020).
- -Le fonds de compensation pour la TVA sur les travaux réalisés en 2020 dont le montant est quasi similaire à celui réalisé en 2020.
- -Des subventions d'équipement pour un montant de 998 441€, correspondant aux lourds programmes d'investissement tels que la réhabilitation du Country, la construction du pôle culturel multi-activités, et la réhabilitation de la mairie.
- -La taxe d'aménagement pour un montant de 259 606€.
- -Les cessions d'immobilisations pour un montant de 208 490€.

5.2 LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT DE 2016 A 2021

Il peut s'agir soit de l'achat d'un bien mobilier destiné à l'équipement des services (véhicule, ordinateur, gros outillage), soit de la construction d'un équipement immobilier ou de travaux importants de mise aux normes sur le patrimoine immobilier déjà existant.

Chaque année la municipalité engage des travaux pour mettre en œuvre sa politique afin d'améliorer le cadre de vie de la population. Elle acquiert également du matériel afin de renforcer l'efficacité du service rendu à nos concitoyens. Les dépenses d'équipement varient en fonction du programme d'investissement décidé chaque année mais également en fonction des moyens financiers. Le tableau ci-dessous retrace leur évolution :

TABLEAU D'EVOLU	TION DES	DEPENSES	REELLES D	INVESTISS	SEMENT DI	E 2016 A 202	21
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation entre 2020 et 2021
Dépenses d'équipement (20/21/23/45) + Travaux en régie	1 955 385 €	1 130 818 €	1 610 768 €	3 262 951 €	3 178 160 €	1 821 684 €	-42,68%
Rbt caution	960 €	850 €					
Remboursement avance FCTVA	129 889 €	129 889 €					
Remboursement TLE trop perçue	6 770 €	20 310 €		34 795 €			
Avance faite au Budget de l'Eau en 2017 pour son passage en Budget principal autonomne		350 000 €					
Remboursement du Capital des Emprunts	1 714 707 €	1 488 325 €	1 456 032 €	1 476 626 €	1 500 268 €	1 522 432 €	1,48%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 807 711 €	3 120 192 €	3 066 800 €	4 774 372 €	4 678 428 €	3 344 116 €	-28,52%
Evolution		-18,06%	-1,71%	55,68%	-2,01%	-28,52%	
Evolution moyenne				0,66%	,	2	

Les dépenses réelles d'investissement ont connu une augmentation moyenne sur la période de 0.66%. En 2021 elles ont diminué de 28.52% par rapport à 2020, avec essentiellement la prise en compte des soldes des lourds programmes engagés.

Elles sont composées :

- du remboursement du capital des emprunts pour 1 522 432€ en augmentation de 1.48% par rapport à 2020.
- des dépenses d'équipement pour 1 821 684€ en diminution de 42.7% par rapport à leur montant 2020. Les principales dépenses d'équipement pour 2021 étant :

-les dépenses liées aux programmes suivants :

Le Pôle culturel multi-activités pour 372 848€,
La réhabilitation de la mairie pour 70 833€
Les travaux sur divers bâtiments communaux pour 119 235€
Les allées et cours de l'école maternelle Jean Moulin pour 65 382€
Les allées du cimetière pour 60 000€
Les acquisitions foncières (dont l'intégration des terrains Pasquet-Pascaud) pour 556 391€
Les acquisitions de mobilier matériel pour 176 749€

<u>6 - L'ANALYSE DE LA DETTE DE COUZEIX</u>

La dette du budget communal de COUZEIX était au 1er janvier 2021 de : 9 574 825€

Sa composition était la suivante :

42.37% (4 056 781€) d'emprunts à taux variables simples, d'emprunts à taux résultant de formules, d'emprunts indexés sur le taux du livret A, et d'un prêt en francs suisses à taux variable simple indexé sur le libor 12 mois CHF,

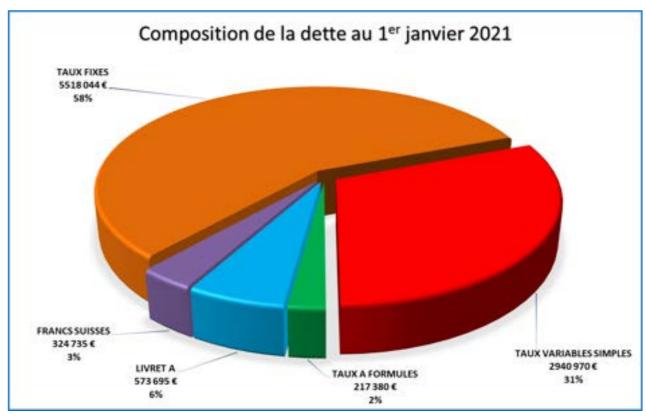
57.63% (5 518 044€) d'emprunts à taux fixe.

En 2021, la moyenne de nos taux variables reste toujours basse.

Le tableau ci-dessous décrit la moyenne des taux appliqués sur l'année 2021 à chaque catégorie d'emprunts :

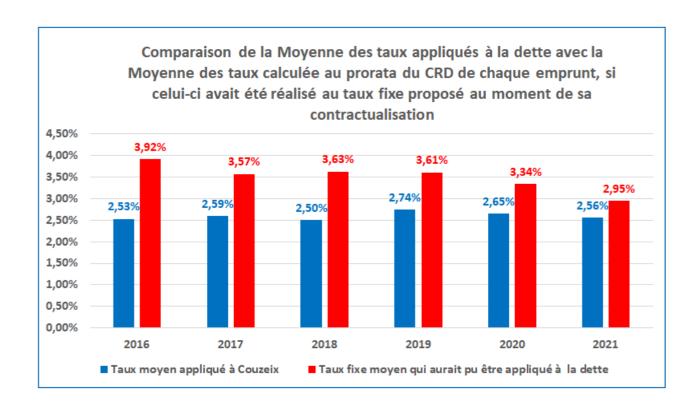
Catégories d'emprunts	CRD au 1er janvier 2021	Moyenne des taux appliquée sur l'année 2021
Emprunts à taux fixe	5 518 044€	1.73%
Emprunts à taux variables simples	2 940 970€	1.32%
Emprunts à taux résultant de formules	217 380€	2.67%
Emprunts indexés sur le livret A	573 695€	1.59%
Emprunt à taux variable en Francs Suisses	324 735€	0.00%

Le graphique ci-dessous décrit la composition de la dette au 1^{er} janvier 2021



	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CRD au 1er janvier du B Principal (y compris CRD affecté aux Budgets annexes)	13 846 897,52 €	12 826 076,54 €	11 785 251,82 €	10 351 719,56 €	10 075 093,91 €	9 574 825,45 €
CRD au 1er janvier affecté aux budgets annexes	6 114,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CRD réel du Budget principal	13 840 783,26 €	12 826 076,54 €	11 785 251,82 €	10 351 719,56 €	10 075 093,91 €	9 574 825,45 €
Intérêts	300 292,31 €	265 174,05 €	242 170,43 €	222 065,51 €	190 182,68 €	167 937,43 €
Întérêts courus non échus	-20 698,46 €	-2 814,56 €	-8 116,12 €	-11 980,54 €	-8 020,89 €	-6 445,38 €
Pertes de change (sur franc suisse)	71 433,92 €	70 356,77 €	61 139,93 €	73 433,64 €	85 043,60 €	83 955,08 €
Total Charges financières du Budget Principal	351 027,77 €	332 716,26 €	295 194,24 €	283 518,61 €	267 205,39 €	245 447,13 €
Remboursement par les Budgets annexes des intérêts de la dette transférée	237,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total charges financières du Budget Principal excluant les intérêts remboursés par les B Annexes	350 789,93 €	332 716,26 €	295 194,24 €	283 518,61 €	267 205,39 €	245 447,13 €
Taux d'intérêts moyen appliqué aux emprunts du B Principal	2,54%	2,59%	2,50%	2,74%	2,65%	2,56%
Taux d'intérêts moyen appliqué aux emprunts du B Principal (exclusion faite des emprunts affectés au Budgets annexes)	2,53%	2,59%	2,50%	2,74%	2,65%	2,56%
Dont Taux d'intérêts moyen imputable aux pertes de change	0,51%	0,55%	0,52%	0,71%	0,84%	0,88%

Comparaison des taux d'int taux (calculé au prorata du fixe prop		que empru	nt si chacu	n d'eux ava	it été réalis				
	2016	2017	2018	2019	2020	2021			
Taux moyen appliqué à Couzeix	2,53%	2,59%	2,50%	2,74%	2,65%	2,56%			
Moyenne	2,60%								
Taux fixe moyen qui aurait pu être applique à Ta dette	3,92%	3,57%	3,63%	3,61%	3,34%	2,95%			
Moyenne	3,50%								
Différentiel constaté sur les taux	-1,39%	-0,98%	-1,13%	-0,87%	-0,69%	-0,39%			
Moyenne	-0,91%								
CRD au 1er janvier	13 840 783,26 €	12 826 076,54 €	11 765 251,62 €	10 351 719,56 €	10 075 093,91 €	9 574 925,45 6			
Différentiel sur les intérêts payés	-192 386,89 €	-125 695,55 €	-133 173,35 €	-90 059,96 €	-69 518,15 €	-37 341,82 €			
Moyenne	-108 029 €								



Le tableau et le graphique ci-dessus nous permettent de comparer les taux d'intérêts moyens appliqués à la dette de Couzeix avec la moyenne des taux calculé au prorata du CRD de chaque emprunt si chacun d'eux avait été réalisé au taux fixe alors proposé.

En 2021 le taux moyen appliqué est de 2,56%, alors qu'il aurait été de 2,95%, si tous les emprunts avaient été réalisés à taux fixe ; cet écart de taux génère ainsi sur l'année un gain de 37 342€.

Sur la période comparée, la moyenne des taux moyens est de 2,60%, contre 3,50% pour la moyenne des taux fixes qui auraient pu être appliqués.

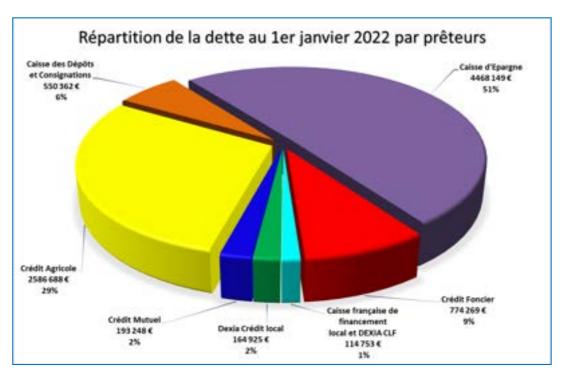
Le gain pour la Commune sur la période est de 648 176€ et le gain annuel moyen est donc de 108 029€.

La dette au 1er janvier 2022

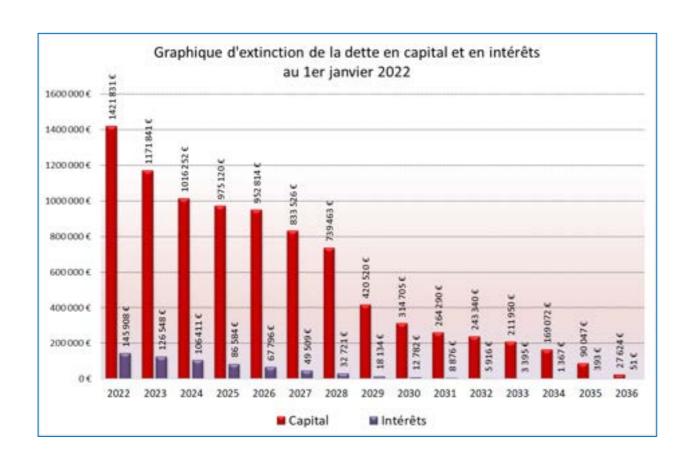
Après remboursement du capital de la dette en 2021, le capital restant dû au 31 décembre 2021 s'élève à 8 852 393€, la Commune s'est donc désendettée en 2021 de 722 432€.

TYPE DE DETTE	CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2022
TAUX VARIABLES SIMPLES	2 471 036 €
TAUX A FORMULES	77 745 €
LIVRET A	437 395 €
FRANCS SUISSES	164 925 €
TAUX FIXES	5 701 292 €
TOTAL	8 852 393 €

	119777	Annuité	Dont			
REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital au 01/01/2022	prévisionnelle correspondant sur 2022	Intérêts	Capital		
Crédit Agricole	2 586 688 €	355 679,44 €	34 317,20 €	321 362,24 €		
Caisse des Dépôts et Consignations	550 362 €	147 833,42 €	5 828,02 €	142 005,40 €		
Caisse d'Epargne	4 468 149 €	737 245,23 €	97 732,70 €	639 512,53 €		
Crédit Foncier	774 269 €	55 350,00 €	3 699,10 €	51 650,90 €		
Caisse française de financement local et DEXIA CLF	114 753 €	53 013,78 €	717,58 €	52 296,20 €		
Dexia Crédit local	164 925 €	164 924,73 €	0,00 €	164 924,73 €		
Crédit Mutuel	193 248 €	53 691,84 €	3 613,17 €	50 078,67 €		
TOTAL	8 852 393.17 €	1 567 738.44 €	145 907,77 €	1 421 830.67 6		



Le graphique ci-dessus nous montre que la Caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin détient la majorité des prêts (51%), vient ensuite le Crédit Agricole avec 29%.



La répartition de la dette au 1^{er} janvier 2022 selon la typologie « Gissler » mise en place afin d'éviter les risques encourus par les collectivités lors de la mise en place avant 2008 de prêts dits toxiques avec certains établissements bancaires est décrite dans le tableau ci-dessous :

la Structure	ndices sous-jacents	(1) Indices en euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(6) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de	Nombre de produits	17		0	0	0	
faux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	82,72%	1,69%	0.00%	0,00%	0.00%	
e data stracture contre data variable simple plafonné (cap) ou encadi (tunnel).	Montant en euros	7 322 494,77	167 284,41	0,00	0.00	0,00	
	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00%	0,00%	0.00%	0,00%	0.00%	
	Montant en euros	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	12,65%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
	Montant en euros	1 120 034,33	0,00	0.00	0,00	0,00	
	Nombre de produits		0	0	.0	0.	
D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de Tenceurs	0,00%	0,00%	0.00%	0,00%	0.00%	
	Montant en euros	0.00	0,00	0,00	8,00	0,00	
A	Nombre de produits	0	0	1:	0	0	
(E) Multiplicateur junqu'à 5	% de l'encours	0.00%	0,00%	0.00%	0.00%	0.00%	
	Montant en euros	0,00	0,00	77 744,93	0,00	8,00	
All Andreas Assess Managers on Assess Andreas Assess	% de fencours	11.500	2000			0.000	10
(F) Autres types (Emprunt en Francs Suisse à taux variable simple sur Libor CRF (2mois)	Montant en euros						1.86%
	Montant en euros					(4)	164 924

7 - EVOLUTION DES PRINCIPAUX RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE DE 2016 A 2021

	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	Variation entr 2020 et 2021
Population	9 218	9 236	9 346	9 426	9 507	9 679	
Dépenses réelles de fonctionnement	6 417 038 €	6 557 985 €	6 672 928 €	6 567 163 €	6727648€	6 787 522 €	0,89%
Frais de personnel total (comprenant celui de la CULM + et du Budget Eau mis à disposition)	3.825.358 €	3 968 858 €	4 029 443 €	3 973 871 €	4 006 991 €	4 169 797 €	4,06%
Frais de personnel (propre à la Commune)	3 358 649 €	3 487 790 €	3 443 478 €	3 528 461 €	3 642 104 €	3 773 500 €	3,61%
Intérêts de la dette	279 356 €	262 359 €	234 054 €	210 085 €	182 162 €	161 492 €	-11,35%
Contigents obligatoires (service incendie)	212 902 €	213 328 €	213 755 €				
Recettes réelles de fonctionnement	8 428 774 €	8 416 859 €	8 500 867 €	8 342 087 €	8 396 815 €	8 565 862 €	2,01%
Recettes fiscales (cpte 73) diminuées de la dotation de solidarité et du FPIC et augmentées des Allocations de compensation	5 358 741 €	5 441 689 €	5 509 400 €	5 570 899 €	5 830 588 €	5 973 101 €	2,44%
Recettes fiscales (cpte 73) diminuées de la dotation de solidarité et du FPIC	5 264 255 €	5 310 589 €	5 370 427 €	5419101€	5 659 633 €	5 888 116 €	4,04%
Produits de 3 taxes	4 533 539 €	4 685 593 €	4 881 623 €	5 090 402 €	5 224 977 €	5 367 970 €	2,74%
Produit des 4 taxes	4 973 233 €	4 960 286 €	5 039 986 €	5 090 402 €	5 224 977 €	5 367 970 €	2,74%
D.G.F Totale	918 327 €	830 175€	823 382 €	824 753 €	818 539 €	818 045 €	-0,06%
Dépenses D'équipement brut	1 955 385 €	1 130 818 €	1 610 768 €	3 262 951 €	3 262 951 €	1 821 684 €	-44,17%
Epargne Brute	2 011 736 €	1 858 874 €	1 827 938 €	1 774 924 €	1 669 167 €	1 778 340 €	6,54%
Encours de la dette au 31.12	12 826 076 €	11 785 252 €	10 351 720 €	10 075 094 €	9 574 825 €	8 852 393 €	-7,55%
Annuité de la dette	1 994 063 €	1 750 685 €	1 690 086 €	1 686 711 €	1 682 430 €	1 683 924 €	0,09%
Remboursement de la dette (capital)	1 714 707 €	1 488 325 €	1 456 032 €	1 476 626 €	1 500 268 €	1 522 432 €	1,48%
Epargne nette	297 030 €	370 549 €	371 906 €	298 298 €	168 899 €	255 908 €	51,52%

	1 200431	payment.	Continue III	throat 1		2000	Variation	Moyemes strate 2020	Ecort on % coton
	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	entre 2020 et 2021	Commence de 5 à 10 000 ha FPU)	Consists 2029 of Moyenant strate 2020 Constraints 5 à 10 000 ha (FPL
Population	9 218	9 236	9 346	9 426	9 507	9 679			
Dépenses réelles fonctionnement sur Population	696	710	714	697	708	701	-0,90%	926	-23,58%
Recettes réelles Fonctionnement sur Population	914	911	910	885	883	885	0,20%	1 127	-21,63%
Frais de personnel total/ Population	415	430	431	422	421	431	2,21%	537	-21,51%
de personnel propre à la commune/ Population	364	378	368	374	383	390	1,77%		
Recettes fiscales diminuées de la dotation de solidarité et FIC et augmentées des Alloc compensatrices/ Recettes de réelles Fonctionnement	63,58%	64,65%	64.81%	66,78%	09,44%	69,73%	0,42%		
Recettes fiscales diminuées de la dotation de solidarité et FPIC/ Recettes réelles de fonctionnement	62,46%	63,09%	63,18%	64,96%	67,40%	68,74%	1,98%		
Produit des 3 taxes/ Population	492	507	522	540	550	555	0,91%	507	8,40%
Produit des 4 taxes sur Population	540	537	539	540	550	555	0,91%		
DGF Totale sur Population	100	90	88	87	86	85	-1,84%	153	-43,73%
Epargne brute/ Population	218	201	196	188	176	184	4,65%	201	-12,65%
Epargne brute/ Recettes réelles de fonctionnement	23,87%	22,09%	21,50%	21,28%	19,88%	20,76%	4.44%	17,83%	11,49%
Encours de dette sur Population	1 391	1 276	1 108	1 069	1 007	915	-9,19%	802	25,58%
Annuité de dette/Population	216	190	181	179	177	174	-1,69%	104	70,16%
Annuité de dette/ Recettes réelles de fonctionnement	23,66%	20,80%	19,88%	20,22%	20,04%	19,66%	-1,89%	9,23%	117,08%
Dépenses d'équipement brut sur Population	212	122	172	346	343	188	-65,16%	309	11,07%
Epargne nette/ Population	32	40	40	32	18	26	48,82%	117	-84,82%
LES RATIOS D'ALERTE: Coefficient d'autofinancement Ratio doit être inférieur à 1	and the second second	-	and the second second second	Market Street,	and the state of t		Anti-James Malabase place and annual	the second second second	
Coefficient d'autofinancement courant	0,96	0,96	0.96	0,96	0,98	0,97	=1,00%	1,07	-8,42%
Ratio de rigidité= (Frais de per	sonnel total +	intérêts + co	ntingent ince	ndie) / recetter	réelles de for	ctionnement.	Ce Ratio doit	etre inférieur à	0,58
Ratio de rigidité	0,51	0,53	0,53	0,50	0,50	0,51	1,35%	0,50	0,00%
Katio de surendettement= Enc	ours de dette,	/ Recettes rée	lles de fonctio	onnement. Ce	ratio doit être i	inférieur à 1,6	4		
Ratio de surendettement	1,52	1,40	1.22	1,21	1,14	1,03	-9,37%	0,71	60,24%
LES RATIOS KLOPFER: com e second indique le temps né									ionnement;
Epargne brute/Recettes velles de fonctionnement	23,87%	22.09%	21,50%	21,28%	19,88%	20,76%	4,44%	17,83%	11,46%
Encours de la dette au 31.12	12 826 076 €	11 785 252 €	10 351 720 €	10 075 094 €	9 574 825 €	8 852 393 €	-7,55%	7 624 614 €	25,58%
Epargne Brute	2 011 736 €	1 858 874 €	1 827 938 €	1 774 924 €	1 669 167 €	1 778 340 €	6,54%	1 910 907 €	-12,65%
Encours de dette/ Epargne									

Etudes des Ratios sur population :

<u>Le ratio «Dépenses réelles de fonctionnement sur population»</u> a augmenté régulièrement de 2016 à 2018, puis régresse de 2.4% en 2019, en 2020 il augmente légèrement et sa comparaison à celui de la moyenne de la strate (2020), montre un écart de -23.58% pour COUZEIX ; il diminue de nouveau en 2021, on en conclut que le train de vie de la Commune est inférieur de près de 25% de celui des autres communes de la même strate.

<u>Le ratio</u> «Recettes réelles de fonctionnement sur population» a lui aussi augmenté régulièrement de 2016 à 2018, puis a régressé de 2.7% en 2019 et 0.20% en 2020, enfin il augmente très légèrement en 2021.La comparaison de ce ratio (2020) à celui de la moyenne de la strate (2020), montre un écart de -21.63% pour COUZEIX, on en conclut que COUZEIX génère plus d'1/5^{ème} de recettes en moins que les autres communes de la même strate.

<u>Le ratio «Frais de personnel total sur population»</u> (Incluant les personnels mis à disposition) augmente de 2.21% par rapport à 2020. La comparaison de sa valeur 2020 avec les communes de la strate (2020) montre un écart de -21.51%.

<u>Le ratio «Frais de personnel propre à la Commune sur population»</u> a augmenté de 1.77% par rapport à 2020.

<u>Le ratio «Produit des 3 taxes (TH, TFB et TFNB) sur population»</u> a augmenté de 0.91% par rapport à 2020, et sa comparaison en 2020 avec les communes de la même strate montre un écart de + 8.40%, les bases de taxe d'habitation étant supérieures de 37% à celles de la moyenne comparée. Les taux sont cependant inférieurs de 9.2% pour la taxe d'habitation, supérieurs de 4.84% pour le foncier bâti, et de 98.81% pour le foncier non bâti.

<u>Le ratio «Produit des 4 taxes (TH, TFB et TFNB + AC) sur population »</u> est identique au produit des 3 taxes, l'attribution de compensation étant devenue négative à compter de 2019.

<u>Le ratio «DGF totale sur population»</u> a diminué de 1.84% par rapport à 2020, et les données 2020 comparées montrent un écart de -43.73% pour Couzeix.

<u>Le ratio «Epargne brute sur population»</u> a augmenté de 4.65% par rapport à 2020, et les données 2020 comparées montrent un écart de -12.65% pour Couzeix, signe d'une perte de sa capacité d'autofinancement.

<u>Le ratio «Encours de dette sur population»</u> a diminué de 9.19% par rapport à 2020, les données 2020 comparées montrent un écart de +25.58% pour Couzeix, signe d'un endettement d'un quart supérieur à la moyenne.

<u>Le ratio «Annuité de dette sur population»</u> a diminué de 1.69% par rapport à 2020, les données 2020 comparées montrent un écart de +70.16% pour Couzeix.

<u>Le ratio «Epargne nette sur population»</u> a augmenté de 48.82% par rapport à 2020, les données 2020 comparées montrent un écart de -84.82% pour Couzeix, du fait de l'écart important au niveau de l'endettement et de l'épargne brute.

Etude des ratios d'alerte

Le coefficient d'autofinancement courant est inférieur au seuil d'alerte qui est de 1. En 2021 il régresse de 1% par rapport à 2020. Les données 2020 comparées montrent un écart de -8.42% par rapport à la moyenne des communes de la strate qui a un taux de 1.07.

Le ratio de rigidité est inférieur au seuil de 0.58, sa valeur 2021 étant de 0.51. Ce ratio a baissé en 2019, et se maintient depuis au même niveau d'alerte. Les données 2020 comparées sont identiques.

Le ratio de surendettement de 1.03 est inférieur au seuil d'alerte qui est de 1.6, il diminue de 9.37% par rapport à 2020. Les données 2020 comparées montrent un écart de +60.24% par rapport à la moyenne des communes de la strate qui a un taux de 0.71.

Etude des ratios Klopfer

Le ratio « Epargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement » qui mesure la part d'autofinancement dans les recettes de fonctionnement, augmente de 4.44% en 2021 par rapport à 2020, (Les recettes de fonctionnement augmentent donc légèrement dans leur participation à l'autofinancement).

Le ratio « Encours de dette sur épargne brute » qui mesure le nombre d'année qu'il faut à la collectivité pour que son épargne brute rembourse intégralement sa dette, est de 4.98 ans et est tout à fait satisfaisant, sa valeur 2020 était de 5.74 ans, le seuil d'alerte étant de 8 ans pour les communes.

III-LA PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL 2022

A- LES RESULTATS 2021

Les Résultats 2021 de Couzeix sont les suivants :

SECTION DE FONCTIO	111211111111111111111111111111111111111
Excédent antérieur reporté	330 000,00 €
Recettes 2021	9 028 699,68 €
Dépenses 2021	7 495 453,49 €
Résultat de l'exercice 2021	1 533 246,19 €
Résultat cumulé 2021	1 863 246,19 €

Déficit d'investissement antérieur reporté 2020	1 581 247,52
Recettes 2021	4 406 862,20
Dépenses 2021	3 426 787,06
Excédent 2021	980 075,14
Solde cumulé 2021	-601 172,38
RAR Recettes 2021	190 022,83
RAR Dépenses 2021	655 135,28
Solde des RAR 2021	-465 112,45
Besoin de financement	-1 066 284,83

Les règles d'affectation des résultats sont les suivantes :

En 2022, le résultat cumulé de fonctionnement 2021 (1 863 246.19€), devra couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2021 (1 066 284.83€), ce qui est largement le cas ; Le solde cumulé 2021 de la section d'investissement (- 601 172.38€) devra être reporté en dépenses d'investissement, les restes à réaliser dépenses et recettes d'investissement 2021 seront reportés en dépenses et recettes d'investissement.

A Couzeix, jusqu'à l'année 2016, il était d'usage d'affecter en intégralité le résultat de fonctionnement de l'année N à la section d'investissement de l'année N+1 afin de diminuer le recours à l'emprunt.

De 2016 à 2018, il a été reporté à la section de fonctionnement des excédents provenant des 460 000€ que nous avait versé AGD en 2015 (% de son résultat constaté fin 2013) lors de notre sortie de cet EPCI pour intégrer la CALM en 2014.

La contribution au redressement des finances publiques opérée de 2014 à 2017 sur le calcul de la DGF (-427 442€ sur la période), ainsi que la baisse de notre attribution de compensation, avaient réduit fortement nos recettes de fonctionnement, et nous avaient conduit à déroger à notre mode de fonctionnement habituel et à reporter sur les exercices 2016, 2017, 2018 et 2019 les sommes de 240 000€, 130 000€, 90 000€, et 160 000€ en excédent de fonctionnement reporté.

En 2019, le résultat cumulé de la section de fonctionnement de 1 854 648.27€ avait été abondé de l'excédent 2018 du budget de l'eau pour 155 145.20€; afin de palier la baisse de l'attribution de compensation et de ne pas augmenter significativement le taux des impôts fonciers (+0.9%), il avait été reporté sur l'exercice 2020 un excédent 2019 de 180 000€.

En 2021, c'est un excédent de 330 000€ qui a été reporté à la section de fonctionnement.

En effet la hausse de l'attribution de compensation à reverser à la CULM, la perte du produit de la taxe d'habitation remplacée par un produit basé sur la taxe foncière départementale, la baisse sur la vente des produits de service en période de crise sanitaire et le choix de ne pas augmenter le taux des taxes foncières déjà supérieur de 3.48% par rapport au taux moyen des communes de même strate, nous avaient poussé à une grande prudence face aux prévisions du budget de fonctionnement 2021.

L'affectation du résultat cumulé 2021 à la section d'investissement sera donc 1 863 246.19€ diminué de 330 000€, soit 1 533 246.19€. Ce montant permettra de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2021 (1 066 284.83€) et d'utiliser la différence, soit 466 961.36€ pour participer au financement des dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice 2022.

B- LE CADRAGE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022

Les Dépenses de Fonctionnement :

En 2022, malgré la hausse des prix à la consommation (+2.6%), du smic (+0.86% depuis le 1^{er} octobre 2021), du glissement vieillesse technicité et des éventuels avancements de grade du personnel communal, de la hausse du reversement sur attribution de compensation, de la hausse de la perte de change de l'emprunt en Francs suisses, les dépenses totales de fonctionnement évolueraient d'environ 3.4% par rapport à celles inscrites au Budget primitif 2021.

<u>Les charges à caractère général</u> augmenteraient de 7.45% par rapport au Budget primitif 2021 et de 19.26% par rapport à leur réalisation 2021, cette forte augmentation est le fait d'une reprise de l'activité après la crise sanitaire, des hausses importantes programmées du coût de l'énergie, des combustibles et du carburant.

<u>Les charges de personnel</u> augmenteraient de 3.13% par rapport au Budget primitif 2021 et de 1.65% par rapport à leur réalisation 2021.

<u>Les atténuations de produits</u> diminueraient de 4.55% par rapport au budget primitif 2021 et de 4.82% par rapport à leur réalisation 2021, (augmentation de l'attribution de compensation à reverser à la CULM de + 24 109€, prélèvement sur les contributions directes égal au produit (bases des redevables dégrevés de TH en 2020) X (taux 2020 – taux 2017) de + 36 000€, suppression de la pénalité sur la loi SRU de -68 875€ avec la prise en compte de la moins-value réalisée sur la vente de terrains à Limoges habitat dans le cadre de la construction de logements sociaux adaptés aux gens du voyage).

<u>Les autres charges de gestion</u> augmenteraient de 17.43% par rapport au budget primitif 2021 avec + 100 000€ de subvention au CCAS et augmenteraient de 10.99% par rapport à leur réalisation 2021 avec +51 791€ de subventions aux associations ;

<u>Les charges financières</u> diminueraient de 3.41% par rapport au Budget primitif 2021 et de 0.63% par rapport à leur réalisation 2021.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections :

Les dotations aux amortissements augmenteraient de 2.89% par rapport au budget primitif 2021 et de 3.17% par rapport à leur réalisation 2021 (Le montant des amortissements des immobilisations sera de 285 000€, et celui des amortissements de charges à étaler de 21 850€.

Le virement à la section d'investissement prévisionnel serait de 1 520 000€ identique à son montant inscrit au BP 2021 ;

Les Recettes de Fonctionnement :

<u>Les ventes des produits et services</u> : bien que représentant une faible part des recettes de fonctionnement, ces recettes évoluent en fonction des facteurs suivants :

- -les tarifs municipaux, leur augmentation 2022 sera de l'ordre de 2.2%
- -la fréquentation des services

Ces recettes diminueraient de 5.69% par rapport à celles qui étaient prévues au budget primitif 2021 et augmenteraient de 1.77% par rapport à leur réalisation 2021. Il est à noter que le nombre de repas enfants sera au 1^{er} trimestre de nouveau impacté par les mesures encore imposées par la crise sanitaire.

Les impôts et taxes :

Les produits des contributions directes :

1- Rétrospective et Prospective 2019-2026 des impôts locaux

	Pour info Montants	Pour info Montants	2021	Montants	Montants	Montants	Montants	Montanta
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Variation du taux TFB		0,90%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Reval physique TFB		1,38	1,54	2,06%	1,50 %	1,50%	1,50%	1,50 %
Coef reval légal TFB		0,9	0,20%	3,40 %	1,50 %	1,50%	1,50%	1,50 %
Is TFB dipartemental		18,96%						
Laux TFB	21,69 %	21,89%	40,85 %	40,85%	40,85 %	40,85 %	40,85 %	40,85
THB base	11 503 846	11 766 577	11 970 926	12 625 000	13 003 750	13 393 863	13 795 678	14 209 54
dent Chines	395.834	400 59.1	176 079	187 196	187 569	197.198	196 992	204 06
Lissage (locaux professionnels)	-266	-882	-26 890	-22 792	-23 500	-24 000	-24 500	-25 00
TFB produit	2 494 918 €	2 574 822 €	4 863 233 C	5 134 521 C	5 288 532 C	5 447 393 C	5 611 035 C	5 779 601
Taux YFNB	102,83 %	108,76 %	109,76 %	109,76 %	103,76 %	103,76 %	108,76 %	103,76
TFMB base	120 214	123 447	118 923	123 500	127 205	131 021	134.952	139 00
TFNS produit	123 637 6	128 089 €	123 395 €	128 144 €	131 988 €	135 948 €	140 026 €	144 227
	-							-7-5
Taux TH	13,82 %	13.82 N	18.82 N	13,82 %	13,82 %	13.82 N	13,82 N	13,82
TH bases	17 811 737	18 206 063						
dont résidences secondaires	138 952	339.929	351 Aid	363 830	379 745	385 987	397 567	409 49
Produit TH	2 461 582 6	2 516 078 €	48 628 €	50 281 €	\$1.790 €	53 343 €	54 944 E	56 592
Coefficient correcteur			1,067417	1,067417	1.087417	1,067417	1,067417	1.06741
(Met sur TFB (Produit TFB * 0,067417)			327 865 €	346 154 6	356 537 €	367 247 €	378 279 €	389 643
Effet sur Alloc Comp Usines (Produit Alloc comp usines * 0,067437)			4 849 6	5015€	5091€	5 168 €	5 235 0	5 302
TOTAL Effet Coefficient Correcteur			382 714 €	351 109 €	361 628 €	372 415 €	383 514 €	394 945
TOTAL PRODUIT LOCAUX ATTENDUS	5 000 137 6	5 218 989 C	5 367 970 €	5 664 115 C	5 833 938 C	6 009 099 €	6 189 519 C	6 375 365
TOTAL PRODUIT LOCAUX 2021			5 367 970 €	3 664 118 C	5 833 940 C	6 009 101 €	6 109 521 €	6 375 367
Alloc TH	141 999 €	159 931 6	06	06	06	06	00	0
Affor TFB (Condition modeste)	2 054 €	2 918 €	4 973 €	5 273 €	5431 €	5 594 €	5 757 €	5 920
Alloc Autres TFB			912 €	1707 €	1760 €	1.780 €	1790 €	1 800
Alloc TFB (usines)			71 932 €	74 394 €	75 510 €	76 650 €	77 650 C	78 650
Alloc TFNB	72186	71926	7 168 C	7158 €	7 158 €	7 158 €	7 150 €	7 158
TOTAL ALLOCATIONS COMPENSATRICES	151 267 €	170 061 €	84 983 C	88 532 C	89 859 C	91 182 €	92 355 C	93 528
TOTAL PSCALITE + ALLOCATIONS COMPENSATRICES	5 231 404 6	5 389 050 E	5 452 955 C	5 752 647 €	5 929 797 €	6 100 281 €	6 281 874 C	6 468 893
In 2022 Prélévement égal au produit (Bases des		2 30						

A partir de 2021, la Commune n'a plus perçu de produit de taxes d'habitation sur les résidences principales, celuici ayant été remplacé par le produit des bases prévisionnelles de taxe foncière sur le bâti par la somme des taux de taxe foncière sur le bâti de la Commune voté en 2021 et celui du Département 2020, soit (21.89% + 18.96% = 40.85%).

La loi de finance 2021 prévoyant la baisse de 50% des bases de taxe sur le foncier bâti des usines, des allocations compensatrices ont été perçues en remplacement.

La revalorisation nationale des bases pour 2022 étant de 3.4%, il est estimé à ce jour, une revalorisation physique des bases de taxe foncière de 2.06%, ce qui permettrait d'obtenir un montant prévisionnel de bases de taxe foncière de 12 625 000€. Après déduction du montant du lissage (2017 à 2027) obtenu suite à la réforme de l'évaluation des bases des locaux professionnels qui serait de − 22 792€ en 2022, le produit de la taxe foncière sur le bâti obtenu serait de 5 134 521€.

En ce qui concerne les bases de taxe foncière non bâti, son montant prévisionnel serait de 132 500€, en augmentation de 3.85% par rapport à celles de 2021, avec donc une évolution physique de 0.45%. Le taux de TFNB 2022 sera identique à celui de 2021, soit 103.76% (sa variation devant être identique à celle du Foncier bâti voté par le Conseil Municipal), le produit TFNB se monterait donc à 128 144€.

En 2022, la Commune percevra toujours le produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, leur taux étant gelé jusqu'en 2022 par le gouvernement, le montant des bases prévisionnelles 2022 étant 363 830€, la Commune percevrait en 2022, le montant de <u>50 281€</u>.

En ce qui concerne les allocations compensatrices, la Commune ne perçoit plus depuis 2021 les allocations compensatrices sur la taxe d'habitation, mais continue de percevoir celles calculées sur la taxe foncière sur le bâti pour les ménages de condition modeste, sur la taxe sur le foncier non bâti, et sur la taxe sur le foncier bâti des usines dont les bases ont été diminuées de moitié. Leur montant total 2022 serait de <u>88 532€</u>.

<u>L'application du coefficient correcteur générera les produits supplémentaires de 346 154€ (5 134 521€ x 0.067417)</u> sur le produit de taxe foncière « bâti » et de 5 015€ (74 394€ x 0.067417) sur le produit des allocations compensatrices de taxe foncière « bâti » Usines.

Enfin en 2022, il sera déduit du produit des contributions directes et allocations compensatrices à percevoir, un prélèvement estimé égal au produit des bases des contribuables dégrévés de la taxe d'habitation en 2020 par la différence de taux de TH 2020-2017 (0.32%), dont le montant est estimé à 36 000€.

Le montant total des contributions directes 2022 (allocations compensatrices incluses) serait de 5 752 647€ contre 5 452 955€, en augmentation de 5.5%.

A compter de 2023 et ce jusqu'en 2026, en supposant que la revalorisation totale des bases de taxes foncières soit de 3%, et en tenant compte de la volonté de ne pas augmenter les taux communaux, le produit des contributions directes (allocations compensatrices incluses) obtenu serait de 5 923 797€ pour 2023, 6 100 281€ pour 2024, 6 281 874€ pour 2025 et 6 468 893€ pour 2026.

L'attribution de compensation :

Son montant 2022 sera -146 342€, nous serons donc contributeur, et ce montant figurera en dépenses de fonctionnement au chapitre atténuation de produits.

Son calcul 2022 étant :

88 357€ diminués des compétences transférées en 2017 (-26 524€ viabilité hivernale + PLU), des compétences transférées en 2018 (213 755€ contingent incendie) et de la compétence transférée en 2019 (+5 579€ redevance pour concession de distribution de gaz publique).

Cette charge augmente de + 24 102€ par rapport à celle de 2021.

Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)

La communauté urbaine n'a pas prévu de baisse du FPIC lors de son débat d'orientations budgétaires 2022 ; il en résulterait un montant prévisionnel pour Couzeix de 146 410€.

Les taxes additionnelles aux droits de mutation et les taxes sur les terrains devenus constructibles :

Leur montant serait de 375 000€, son montant 2021 de 458 114.14€ a été exceptionnellement élevé.

La taxe locale sur la publicité extérieure :

En 2022, son montant estimatif est de 67 120€, sa valeur 2021 était de 57 060.20€ due à la réduction des 15% consentis en raison de la crise sanitaire.

Les dotations et participations :

En 2022, leur montant estimatif serait de 1 223 680€, en légère augmentation de 0.81% par rapport à 2021.

La DGF Totale (Forfaitaire, DSR, DNP):

Nous ne connaissons pas encore son montant définitif, en 2022, sa prévision serait de 819 500€, quasi identique à son montant 2021.

Les allocations compensatrices de TFB et TFNB :

Leur montant 2022 n'est pas connu à ce jour des services fiscaux, leur montant prévisionnel serait de 88 530€, contre les 84 985€ perçus en 2021.

L'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle :

Son montant estimé est de 40 000€, identique à sa valeur 2021.

Les autres dotations et participations :

Leur montant estimatif serait de 263 410€, alors que leur montant 2021 était 270 655€.

Les autres produits de gestion courante :

Ce poste composé essentiellement du revenu des immeubles affectés au budget principal et des frais remboursés annuellement par le CCAS, son montant prévisionnel serait de 53 280€, diminuant de 21 806€, essentiellement dû à l'arrêt des loyers du centre équestre et anciens haras nationaux, suite à leur cession en février 2022.

Les atténuations de charges :

Le remboursement des charges du personnel en maladie ou en maternité est estimé à hauteur de 37 000€ en fonction des maladies connues à l'heure actuelle, en 2021, son montant était de 130 481.37€.

Les produits exceptionnels :

Leur montant 2022 est estimé à hauteur de 7 200€, leur réalisation 2021 était de 18 061€, (nombreux remboursement sur sinistres et de mandats annulés sur exercices antérieurs).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections :

Les travaux en régie sont estimés pour 2022 à hauteur de 200 000€, le montant de leur réalisation 2021 était de 197 035.63€.

La quote-part des subventions transférée au compte de résultat sera de 1 080€, son montant 2021 étaient de 9 213.02€.

Les transferts de charges : il n'est pas prévu de transfert de charges en 2022 ; en 2021 ils concernaient le transfert à la section d'investissement de l'indemnité de résiliation du projet ODHAC pour procéder à son amortissement pour un montant de 43 127.10€.

<u>L'excédent de Fonctionnement reporté</u>: son montant 2022 serait de 330 000€, identique à sa valeur 2021.

C- LE CADRAGE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2022

Les restes à réaliser de la section d'investissement

Ce sont les dépenses engagées et non réalisées ou non réglées à la clôture de l'exercice 2021 et les recettes de subventions et emprunts engagées et non perçues à la clôture de l'exercice 2021.

Le montant des restes à réaliser dépenses est de 655 135.28€ Le montant des restes à réaliser recettes est de 190 022.83€

Ces montants figureront au budget primitif 2022.

Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'équipement :

Leur montant 2022 serait de 4 315 165.28€ (RAR compris).

Le remboursement de la dette :

Son montant prévisionnel serait de 1 470 000€, sa réalisation 2021 était de 1 522 432.31€.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections :

Leur montant prévisionnel est de 201 080€, elles correspondent aux travaux en régie pour 200 000€ et aux subventions transférables au compte de résultat pour 1 080€.

Les opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section d'investissement :

Leur montant prévisionnel 2022 est de 19 610€, (Intégration dans l'actif des travaux réalisés par le SEHV pour le compte de la Commune).

Le solde d'exécution reporté N-1 :

Son montant sera de 601 173€

Les recettes d'investissement :

Les subventions d'investissement :

La recherche de subventions auprès de nos différents partenaires constituera en 2022, un axe de travail prioritaire. Leur inscription ne se fera que lorsque la recette deviendra certaine. A ce jour, seules les subventions notifiées seront inscrites au budget 2022. Si d'ici la fin de la préparation budgétaire, de nouveaux arrêtés de subventionnement nous étaient adressés, leur montant serait alors intégré au budget primitif.

Entre la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), les subventions du conseil départemental (CTD), les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL), les subventions du SEHV et de la CAF, et le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), le montant des subventions inscrites au budget primitif 2022 serait de 632 432.83€ (RAR compris).

Les emprunts :

L'emprunt est une variable d'ajustement du budget primitif. Son montant prévisionnel au stade des orientations budgétaires 2022 serait 1 616 633.45€. Ce montant diminuera en cours d'exercice lorsque les nouvelles subventions demandées pourront être inscrites au budget au vu de leur arrêté attributif.

La taxe d'aménagement

Les recettes issues de la taxe d'aménagement, sont estimées à 260 000€, leur montant réalisé en 2021 était de 259 605.95€.

Le FCTVA

En 2022, la commune percevra le FCTVA sur les dépenses d'équipements 2021, celui-ci a été évalué à 164 000€, son montant 2021 était de 478 689.18€.

L'affectation du résultat de fonctionnement 2021 :

Son montant 2022 serait de 1 533 246€, contre 1 333 870.61€ en 2021.

Les cessions d'immobilisations

Les cessions de terrains pouvant au stade du DOB 2022 être inscrits au budget se montent à 554 256€:

Cession d'un terrain à la Communauté urbaine pour la création de la zone artisanale d'Anglard pour un montant de 194 256€

Cession du Centre équestre de Texonniéras et des anciens haras nationaux pour un montant de 360 000€.

Des cessions supplémentaires pourraient être inscrites au cours de l'exercice 2022, ce qui diminuerait le recours à l'emprunt.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections :

Leur montant prévisionnel 2022 est de 1 826 850€, elles correspondent aux amortissements des immobilisations pour 285 000€, aux amortissements des charges à étaler pour 21 850€ et au virement de la section de fonctionnement pour 1 520 000€.

Les opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section d'investissement :

Leur montant prévisionnel 2022 est de 19 610€, (Intégration dans l'actif des travaux réalisés par le SEHV pour le compte de la Commune).

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS (PPI) (VOIR ANNEXE 1)

Le plan pluriannuel d'investissements (PPI) est au cœur de la prospective financière et traduit les volontés d'investissement sur une période donnée. Outil de pilotage indispensable autant pour les élus que pour les cadres de la commune, il permet d'exprimer de manière exhaustive l'ensemble des projets et leur découpage dans le temps en tenant compte des délais et de chaque étape de réalisation.

Il permet surtout de savoir si le programme d'investissements d'une collectivité est compatible avec le maintien de ses grands équilibres financiers. Pour ce nouveau mandat, il est convenable et prudent de dresser un PPI jusqu'en 2026, celui-ci pouvant être bien sûr revu et corrigé en fonction de nouveaux éléments financiers, conjoncturels non encore connus.

Son montant pour 2022 est de 4 515 165€ (RAR et travaux en régie compris) :

	_						10-01-00-01						
Opérations d'équipement	Réalisations 2016	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Realisations 2020	Réalisations 2021	RAR 2021	Prévisions 2022	RAR 2021 • Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2624	Prévisions 2025	Prévisions 2025
ETUDES ET LOGICIELS	-		8 8	2	2				1		- 0		1
Elaboration P. L. U. Logidels	15.978 3.860	2 400 1 669	4 254	1 298	2 423	1 658		15 000	15 000	5 000	5 000	5 000	5 00
Etudes diverses	3 672	4 186	5.520		2 175	17 977	6.172	46 900	51 172	15 000	15 000	15 000	15 00
TOTAL	23 409	B 256	9 774	1 298	4.598	19 636	5 172	61 000	66 172	20 000	20 000	20 000	20 00
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VER: Aux personnes de droit public CULIII	SEES												
(Such plot du Fresi)							28 055		28 055				
Aux personnes de droit public CULM (Suveux cimélins)								400 000	400 000	400 000			
Aux personnes de droit privé (SELI)		9 000	9 000		9 000	62 529			0				
BOTAL		9 000	9 900	. 0	9 000	62 526	26 055	400 000	428 955	400 000		. 0	
RESERVES FONCIERES													
Terrains rus AUTRES TERRAINS DIVERS	1 096	812	39 490	36 921	103 873	527 074	17 000	421 000	430 000	29 000	20 000	20 000	20 00
BATMENTS:	409 086	1.461	58 800		82 131	28 445	132,000		132 000	70 000	79 000	70 000	70 00
Réseaux de Voine TOTAL	556 044	2 273	603 804	149 37 671		556 391	2 536	4 200 425 200	6.335 576.335	10 000	10 000	10 000	10.00
MODILIER MATERIEL	3,00 000	2.203	907 900	37.971	169 303	3,00,001	131 133	467.600	314 333	100 000	100,000	100 000	
Autres materiel et outstage d'incendre	192	372	1 350	1.495			726	700	1 426	1 500	1 500	1 500	1 50
Material routant de voine	60 670	18 258	68 553	57 522		49 162		37 110	37 110	50 000	50 000	50 000	50 00
Autres matériel et outilisges de votre Autres matériel et outilisges fechniques	6 161 846	10 108	8 988 10 981		2 583 3 758	3 229 2 286		5 900 10 000	5 300 10 000	3 500 11 000	3 500 11 000	3 500 11 000	3 50 11 00
Autre collections et œuvres s'arts			2 500						0				
Matériel de transport Matériel de tureau el informatique	28 627	17 839 25 594	28 448 27 580		92 310 47 759	32 928	151	30 900 76 200	30 000 75 351	15 000 25 000	15 000 25 000	15 000 25 000	15 00 25 00
Mobilier	13 251	24 097	32 936	33 829	13 516	10 422		28 540	28 540	15 000	15 000	15 000	15 00
Autre mobiler matime: TOTAL	51 102 161 048	138 611	61 195 242 530		64 469 279 513	76 733 176 749	34 758	147 880 334 730	182 638 379 365	30 000 291 000	201 000	80 000 201 000	201 00
TRAVAUX SUR TERRAINS	191 046	130 911	292 330	233 130	209 212	119.740	33 433	334730	219 383	201 000	201 000	201 000	401.50
Aménagement des espaces verts		10 110	4 670	19 054				10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 00
Travaux en régie our espaces verts .	61 401		21 070			70 318		65 000	65 000	65 000			65 90
TOTAL	61 401	45 879	25 749	100 346	52 112	70 318		75 000	75 880	75 000	75 008	75 000	75 00
TRAVALIX SUR BATIMENTS					200							1111111	
Travaux sur divers bätiments Réno, énergétique bátiments communaux	145 822	229 341	246 181	233 906	153 020	119 236	167 597 31 524	213 600 400 000	381 197 431 524	209 000	209 000	209 000	209 00
Travaux de rénabilitation de la litarie			9 523			70 833	1 942		1 142				
Travaux sur ancien sätiment COLAS Amériagt site Teconiess (Corte Specie)		28 100	32 352	4 761 60 800	154 851 14 832	5 715		300 000	300 000	200 000			
Programme aménagement d'un ALSH Extension écote élémentaire J M	8 737 416 029	16 778						10000	0				
Extension du Jardin à Malice	319,368					23.	10000	480 000	480 000				
Construction féoux école primaire (Mat.) Créat un columbarium+aménag allées		19 960	25 836		49 102	29 610 60 000	11.310	30 800	11 310 30 000				
Création serve de jeur Skylle-Park		42 438	28 707		35.00	1117		80 000	80 000				
Réfection aflées et cours École Mat JM					39.427	65 362			0				
Aménagt locaus stockage H Sports GS Instal panneaus photovoltalques Covey		5 50.00			0.000	4 942	22 226	250 000 220 000	272 226 220 000				
Travisor en règre sur siltiments	36 587	77.186	118 054		90 664	107 539		100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 00
TOTAL	509 174	412 803	460 651	373 362	979 887	467 268	234 599	\$ 653 600	2 308 199	509 000	309 000	309 000	309 90
TRAVAUX DE VOIES ET RESEAUX	40.11		20.000		12.000	40.484	44.45	44.720	20.000			20.000	77.75
Divers Tri d'éclairage public+feur de trafic Zème éclairage au stade Lafarge	88 144	34 652	72 601	65 179	58 332	22 683	11 475 02 094	70 500	81 975 82 894	50 000	50 000	50 000	50 00
Divers travaux de voies et réseaux	37 361	12 477	18 603		33 481	26 412	11.705	85 000	96 706	10 000	10 000	10 000	10 00
Réhabitution du Parking Centre Culturel Créat, une ave de covertunique il du nuis	2 399		26 639						0				
Participations privolries et nés eaus (PVR) Création du panés de la Naire - éclarage	0.000	82	1 872	119 243	13 363				0				
Et réseau éclairage publi fotometiliquim	43 729	.00.0		119 243	13.363		25475		0				
Et réseau éclairage public au Buis Et réseau éclairage public et le Vileire.	5,530	65 108	30 039				19 600		19 600				
Extension réseau éclairage public Arquel			30 400			22 272			0				
Travaux en régle our voirte	69 854		30 666				*** ***	35 900	35 000	35 000		35 000	35 00
TOTAL	241 507	156 353	179 427	231 587	135 558	50 546	125 675	190 500	396 175	95 000	95 000	95 000	95 00
AUTORISATIONS DE PROGRAMME	224 246	200.000									_		
Mise et conformbé vestiaires (toix Lorre Réhabilitation du country	301 740 1 061	100000	31.481	2 118 513	269 102	5 416	481 17 438		481 17 438				
Construction Pille culturel Multi-activities	1 061	31 058	49 352			100000000000000000000000000000000000000	56 944		55 944				
Construction école matemetie et			40 308	101,019		3.2 0.46		0.00.0000	99700		20.000	(0.700.000	
restructuration de l'école matemelle "Al en école élémentaire								300.000	300 000	2 500 000	1 500 000	500 000	
Aménagement du Mas de l'Age									0	1 000 000	1 000 000		
Restructuration du Centre cultureil									0	1 000 000	1 000 000	900 000	No.
Restructuration du Centre-Bourg	-								- 0	100000	100.000	300 000	1 000 00
TOTAL .	302 801	407 193	79 833	2 286 090	1 548 982	378 265	74 864	300 800	374 864	4 500 000	3 500 000	1 700 000	1 000 00
TOTAL DEPENSES DEQUIPEMENT	1 955 385	1 160 368	1 610 768	3 252 951	3 178 160	1 821 684	655 135	3 860 030	4 515 165	5 900 000	4 300 000	2 500 000	1 800 00
Sales our pa le			150,000	movem		a mare				1,521		12 -12 HV	
FCTVA - remboursement	206 655	219 658	176 005	171 015	496 654	470 600		164 000	164 990	530 000	B20 000	850 000	390 00
TAKE DIMMENAGEMENT - remoours ement	162 067	159.350	249 946	260-673	266 255	259 606		290 000	260 000	270 000	280 000	290 000	300 00
AUTRES RECETTES	8 114		350 000			Y	10.000		0	Same and	- mark	4.01604	40.00
SUBVENTIONS	13 555	305 872	75 890	323 709	596 043	998 441	190 023	842 410	632 433	1737 000	1 170 000	880 000	170 00
EMPRUNTS REALISES	700 000	470 000		1 200 000	1 000 000	800 000		1 616 633	1 616 533	1 960 800	1730 000	880 000	940 00
CESSIONS	555 949	221 124	287 480	45 451	23 904	208 490		554 256	554 256	1 393 299	300 000		
AUTOFINANCEMENT	160 025	-195 637	471 417	1 242 105	795 384	-923 543		822 731	1 297 843			. 0	
			-			-				_			

D- PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET DE BUDGET 2022

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTI	ON DE FONC	FIONNEMEN	т		
DEPEN	SES DE FONC	TIONNEMEN	NT.		
DEPENSES	BP 2021	Réalisations 2021	Propositions BP 2022	Ecart on % par rapport au BP 2021	Ecart en % par rapport aux Réalisations 2021
D11-CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 862 640,00 €	1 678 135,75 €	2 001 320,00 €	7,45%	19,26%
012-CHARGES DU PERSONNEL	4 159 800,00 €	4 220 554,60 €	4 290 000,00 €	3,13%	1,65%
014-ATTENUATION DE PRODUITS	192 620,00 €	193 151,92 €	183 850,00 €	-4,55%	-4,82%
58-AUTRES CHARGES DE GESTION	564 920,00 €	597 720,54 €	663 410,00 €	17,43%	10,99%
66-CHARGES FINANCIERES	260 800,00 €	250 314,51 €	251 900,00 €	-3,41%	0,63%
97-CHARGES EXCEPTIONNELLES	60 000,00 €	44 680,44 €	5 000,00 €	-91,67%	-88,81%
TOTAL DEPENSES REELLES	7 100 780,00 €	6 984 557,76 €	7 395 480,00 €	4,15%	5,88%
042) 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES (VALEUR COMPTABLE IMMOBILISATIONS CEDEES ET PLUS VALUE)	0,00 €	213 461,58 €	0,00 €		
(942) 68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	298 220,00 €	297 434,15 €	306 850,00 €	2,89%	3,17%
023)-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 520 000,00 €	0,00 €	1 520 000,00 €	0,00%	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE ECTIONS	1 818 220,00 €	510 895,73 €	1 826 850,00 €	0,47%	
DEPENSES TOTALES	8 919 000,00 €	7 495 453,49 €	9 222 330,00 €	3,40%	
RECET	TES DE FONC	TIONNEMEN	NT		
RECEITES	BP 2021	Réalisations 2021	Propositions BP 2022	Ecart en % par rapport au BP 2021	Ecart en % pa rapport aux Réalisations 2021
70-PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 136 260,00 €	1 052 981,38 €	1 071 620,00 €	-5,69%	1,77%
73-IMPOTS ET TAXES Autres que produits des 3 taxes	529 520,00 €	707 305,26 €	634 290,00 €	19,79%	-10,32%
73-IMPOTS ET TAXES -Produits des 3 taxes	5 323 630,00 €	5 367 970,00 €	5 664 100,00 €	6,40%	5,52%
4-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 213 000,00 €	1 213 889,11 €	1 223 680,00 €	0,88%	0,81%
5-AUTRES PRODUITS DE GESTION	78 760,00 €	75 086,62 €	53 280,00 €	-32,35%	-29,04%
13-ATTENUATION DE CHARGES	87 180,00 €	130 481,37 €	37 000,00 €	-57,56%	-71,64%
6-PRODUITS FINANCIERS	60,00 €	87,30 €	80,00 €	33,33%	-8,36%
77-PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00 €	208 490,00 €	0,00 €		
7-PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 360,00 €	18 061,31 €	7 200,00 €	-36,62%	-60,14%
TOTAL RECEITES REELLES	8 379 770,00 €	8 774 352,35 €	8 691 250,00 €	3,72%	-0,95%
042) 72-TRAVAUX EN REGIE	200 000,00 €	197 035,63 €	200 000,00 €	0,00%	1,30%
042) 77 MOINS VALUE	0,00 €	4 971,58 €	0,00 €		
042) 77 QUOTE PART DES SUBVENTIONS FRANSIEREE AU COMPTE DE RESULTAT	9 230,00 €	9 213,02 €	1 080,00 €	-88,30%	-88,28%
042) 791 TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
042) 797 TRANSFERT DE CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	43 127,10 €	0,00 €		
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	209 230,00 €	254 347,33 €	201 080,00 €	-3,90%	
RECETTES TOTALES DE L'EXERCICE	8 589 000,00 €	9 028 699,68 €	8 892 330,00 €	3,53%	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE N - 1	330 000,00 €	330 000,00 €	330 000,00 €	0,00%	
RECETTES TOTALES CUMULEES	8 919 000,00 €	9 358 699,68 €	9 222 330,00 €	3,40%	

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	RAR 2020 + BP 2021	Réalisations 2021	RAR 2021	BP 2022	RAR 2021 + BP 2022
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 338,40	19 635,60	5 172,00	61 000,00	66 172,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	77 763,00	62 520,00	28 055,00	400 000,00	428 055,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	513 469,04	756 040,29	205 990,49	759 930,00	965 920,49
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 420 024,56	786 452,02	415 917,79	2 439 100,00	2 855 017,79
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 052 595,00	1 624 647,91	655 135,28	3 660 030,00	4 315 165,28
16 REMBOURSEMENT EMPRUNTS	1 525 000,00	1 522 432,31	0,00	1 470 000,00	1 470 000,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	1 525 000,00	1 522 432,31	0,00	1 470 000,00	1 470 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	209 230,00	254 347,33	0,00	201 080,00	201 080,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	209 230,00	254 347,33	0,00	201 080,00	201 080,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	66 421,00	25 359,51	0,00	19 610,00	19 610,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	66 421,00	25 359,51	0,00	19 610,00	19 610,00
001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	1 581 248,00	1 581 247,52	0,00	601 173,00	601 173,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 434 494,00	5 008 034,58	655 135,28	5 951 893,00	6 607 028,28

RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES	RAR 2020 + BP 2021	Réalisations 2021	RAR 2021	BP 2022	RAR 2021 + BP 2022
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 120 984,57	998 441,22	190 022,83	442 410,00	632 432,83
16 EMPRUNTS	1 179 942,43	800 000,00	0,00	1 616 633,45	1 616 633,45
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	2 300 927,00	1 798 441,22	190 022,83	2 059 043,45	2 249 066,28
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES (HORS 1068)	720 000,00	738 295,13	0,00	424 000,00	424 000,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 333 870,00	1 333 870,61	0,00	1 533 246,00	1 533 246,00
024 PRODUITS DE CESSION	195 056,00	0,00	0,00	554 256,00	554 256,00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	2 248 926,00	2 072 165,74	0,00	2 511 502,00	2 511 502,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	298 220,00	510 895,73	0,00	306 850,00	306 850,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 520 000,00	0,00	0,00	1 520 000,00	1 520 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 818 220,00	510 895,73	0,00	1 826 850,00	1 826 850,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	66 421,00	25 359,51	0,00	19 610,00	19 610,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	66 421,00	25 359,51	0,00	19 610,00	19 610,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 434 494,00 €	4 406 862,20 €	190 022.83 €	6 417 005,45 €	6 607 028,28 €

IV- RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES PRINCIPAUX RATIOS 2016-2026 (ANNEXE 2)

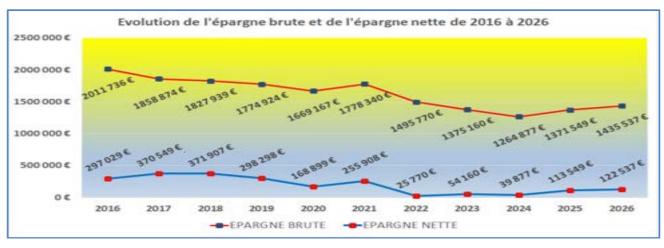
	THE PERSON NAMED IN	- to the second	-	-	-	THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN	AND PERSONS	PROPERTY AND ADDRESS.	-					
	2018	2012	2018	2619	3636	2001 17 (101	2015	Officero extent Malaston SUI et le Principal for SUI (MF SUI)	Variation entre 2020 et 2021	3623	2009	2624	20025	3004
1 - EXC on DEFC (on femile de reulement initial)	1 485 CPU	1495105	1 540 562	1 612 834	309 627	82 626	12 421			1 342 CPV	1 507 477	1 987 477	1 507 477	1 907 477
Fundiannement (000)	340 000	180 000	80,000	313 140	190 000	8100 0000	330 000			390 000	1000	100000	V-0-44	
Investigation (INCL)	488 307	-430 544	-107 184	42 (62)	-0 345 623	4501340	-1 581 348			469 372			_	
Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 16-1 (1886)	1 804 361	1,755-696	1 557 726	1 430 MI	1674 948	1309 671	1.588 671			1 100 346			_	_
2 - RECETTES RESULES DE PONCTIGAMEMENT (Recettes réelles diminuées du compte de cassion d'immobilisation 175)	8428774	8 436 939	8 500 867	8342567	8 396 S15	8 379 776	# 565-8KE	186 000	2,01%	8 605 250	8 802 730	8 964 203	9 179 796	W 100 415
Bernboursement per les Bulgets annexes et la CALM ou CU des charges du personnel mis à disposition (comptex 7684),75842)	468.700	681 620	101 941	W0 627	364311	398 300	134 179	4507	4,315	287 900	288 000	289 000	290 000	290 000
Ramboursement per les Budgets annexes et la CALM au CU des sharges de functionnement régièex per le Budget principal pour leur sompte (comptes 70671/70674)	6116	57 445	61911	840	14111	54 960	47 274	7 664	-12,90%	48 000	49 000	50-000	51 000	52 000
Ventes de produits et prestations de service jillminuées des comples	707 445	739 941	722 636	240 541	988 280	7WS 000	671.100	-71 668	11,10%	796 620	715 000	773 000	760 000	804 000
70841/70844(79873/7087N) Produit dan 3 tanan	4 550 510	4 665 503	4 801 625	5 090 ME2	5.224.977	5 323 456	5 947 970	44 340	2,74%	3 664 300	5 880 840	4-909-101	4 189 525	6 375 367
Attribution de compensation	439 494	274 686	159.963			1		-	100000			The Real Property lies		
Cotation de solidarité communautaire PPIC	204 683	185 154	162 154	360 931	16 542	149 410	17 165	23 584	4,49%	17 179	17 170	17 176 170 000	17 170	170 000
Tueses addit" aux die de mutation ou à le taxe de publicité funcière + Taxes sur	229 909	271.421	200 100	242 481	174 417		498 134	10000	100000000000000000000000000000000000000		120 000	200 000		100 000
her terrains devenus constructibles			-			300 000		356 5140	-	175 000			290 000	
Torres sur la publicité entérieure Autres implits et tanen	2 790	19 188	65 546 4 356	3 663	7 688	9 170	17 060 4 972	-0 940 -096	15,10% -05,10%	67 131 3 000	87 S00 5 800	67 750 5 000	3 000	1 000
DOF Portellaire Dotation de selidanté ruraie	865 624 LUI 085	\$82 691 E23 626	572 288 198 228	567 636 238 656	345 348	960 960	559 504 204 943	6 836 1 103	-0,08%	160 000 115 000	342 000 316 000	\$64 000	\$64 000 134 000	\$48 000 181 000
Contribut nationale de péréquation	187 618	129 894	137 667	338 499	306 798	79 000	204 668	3.466	2,38%	104 900	105 000	1394 0000	107 000	138 000
Altoutions compensatricas Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	94 486	131,100 61,433	139 184	231 766 30 161	170 958 30 916	84 980 40 900	94 985 40 204	304	46,29% 8,72%	88 530 88 000	89 850 40 000	91 182 40 000	52 353 40 000	93 526 40 000
Autres detations et participations	468 179	384 993	334-053	256 764	307 ETL	279 990	279 455	-0.275	42,00%	263 410	250 850	251 000	251.750	252 000
Attenuations de charges Autres recettes de fonctionnement	30 479 149 440	140 170 130 098	91.501 107.549	83 534 345 834	307 670 90 235	87 180 90 180	\$10 KEI	40 30L 3 855	23,18% 6,00%	57 000 60 360	17 800 17 800	37 000 57 000	37 000 37 000	97 000 57 000
5 - DEPENSES RESULTS DE PONCTIONNEMENT (Departuse réalise au CA diminuées du compte 1727 resultins travaise en régle)	6427 CH	4.557.985	6 672 528	6 567 165	6.727.648	4 900 790	6 767 522	411294	1,895	7 (16 460	7 427 550	7 889 324	7 808 247	7969 876
Charges de personnel mis à disposition des Budgets ameses et de la CRCM ou CU (Campitas 1984)/1984() intégralement rembouraies	486 700	465 620	101 901	450 627	164 ETE	100 300	234 273	4 807	4,8%	287 000	288 000	200-000	200 000	291 000
Charges de fonctionnement régières par le Budget principat pour le compte des Budgets annexes et de le CUSM (Comptes 788TQ/768TN) intégralement remboursées	40.338	57 445	670	65 612	54.00	54 960	47 276	764	-12,58%	44 000	49 000	50-000	S1 (400	51 000
Charges à caratiere général diminuées des comptes 79879/70876 et ées Soonstures pour les Traveus en régle	14810	1412104	1557586	1 645 804	1 620 567	1407680	1 404 363	-179 006	4,8%	1 809 320	1 850 000	1.867 000	1 100 000	1 994 000
Charges de personnel diminuies des comptes 70842 et 70846, des charges de personnel des Travaux en règle et des charges de personnel remboursées par les assurances, sécurité sociale, DR NSP (immunie	8 302 040	5316362	8 101 M7	1499.00	2 529 256	3 485 566	3 704 943	19 048	um	3 916 000	3 980 000	4 060 000	4 000 000	4 180 000
Charges de personnel intégralement nemboursées par les Assurances,	134 417	188.694	91,581	83 704	113 004	87 629	130 401	42.861	15,475	37 000	17 900	37 000	37 000	\$7 000
sitrarihi sociale, DR ASP Limousis Amboustico, de condeito (AF educativa)		-	37.00	46 444	87 516	122 340	122 241		mars	346 850	349 550	421 626	453.947	474 179
Atténuation de produits (AC relgative) Atténuation de produits (Reversement à l'Agence de l'eau Redevense				40.444	2.00	10000	· 2235			- 1		7.777.77	401.047	404.118
pollution et modernisation des réseaux de collecte) Atténuation de produits (Prélèvement au titre de l'article SS de la loi SRIS)					45 128 51 148	1 500	1006	116	-05,40% 34,62%	1 500		76-000	70.000	79 000
Attanuation de produits (Reversement our TN 2019-2007)					1.000	-			-	26 000				
Subventions are secondarium	150 300	139 799	150 294	100 002	345 962	154 000	88.250	-45 790	-10,57%	140 000	230 900	150 000	150-000	110 000
Autres charges de gention	145 127	565.756	147-050	304 349	439 179	410 900	909 101	98.501	34,00%	123 410	180 900	140 000	1/10-008	962 000
Autres charges financiares Charges exceptionnelles at autres charges	1915	10 103	1 075	36 872 25 568	90 490	85 000 60 000	88 622	4179	-0,65% 936,16%	99 700	7 800 5 000	7 500	1 000	1 000
Interests de la decta	179 866	265 306	E84 954	230 065	362 362	165 800	164 462	4 306	-0.000000-0-4	150 300	385 800		120 100	198-300
4 - EPHANDAE MILITE + 2 - 3	3003796	189 84	1 827 909	1774594	1 649 147	1 474 990	1778 940	299 330	1,34%	1405.770	1 275 360	1 264 877	110150	1400 537
S - REMBOURSEMENT DO CAPITAL DES EMPRUNTS	1714707	1 466 325	1.494-032	1 476 626	1,500,568	1.525 000	150140	-2 568	1,48%	1 476 000	1 821 900	1.E25.000	1250-000	1.313 000
5 - EPHAGNE NETTE = 4 - 5	397 649	370 546	371 907	288 286	388 888	-46 000	215 108	301 918	51,50%	25 779	5A 100	39 877	13150	122 542
7 - RECETTES REGUES OWESTSMANNERS	3 004 015	836 536	1139 101	#15 B42	1 342 194	2 000 040	1 945 226	40 014	49,47%	1 410 489	9 KBG 2000	2170 000	1 630 000	\$10 000
HCTVA (SARRES)	204 655	239 658	174-0115	171,015	495 634	470 000	678 689	1101	-0,62%	184 000	180 000	820 000	A00 000	390 000
Taxe (ucute d'Equipement ou Taxe d'Amenagement (3.0238) Subventions (3.0)	180 957	179 AND 305 B72	240 944 73 890	815 968 819 706	386 235	250 000 1 120 980	239 606	9 806 (122 548		360 000 662 410	270 000 1 717 000	1170-000	290 000 680 000	170 000
Cessions d'immobilisations (776) ou 024 au stade du BP BAR 2021	666 949	223 124	287 480	49-451	13 904	195 058	208 590	13 636	773,26%	104 216	1 389 200	100 000		
	1200		-				-	70000	-			THE RESERVE OF		and the same of th
B - GOMENSIS MISSUSS STRANSSTRANSSTRANS Disputers (Caralinerary 190/21/15/90)	2 093 004 1 795 542	960 678	1 810 768	3 297 746	3 179 160 1 458 520	3 499 947	1 234 778	-0.000 923	and the same of th	2 966 529	\$ 900 000	A 500-000	1 (00,000	1 800 000
Depenses d'équipement (20/21/35/45) Tit en règle	189 943	269 940	160 708	200 904	179 138	300 000	1239 779	2364		300 000	300 900	200 000	200 000	100 000
O-Automation de programme COUNTRY		48 10C	21 401	2110101	399 102	22 868	8.408	-17 600	-97,98%	12 400				
CP - Autoritation de programme MESATHOQUE CP - Autoritation de programme Construction Essis matematis el restructuration de l'école matematis Al en école démantaire			46 10.0	387 676	1.279 880	428 790	177 846	-00 944	-79,87%	101 000	2 500 000	1100 000	500.000	
Bude Construction Scale maternalis et restructuration de l'école maternalis INI en incle illémentaire						180 000	29 410	-70 300	1					
CF - Autorisation de programme Américagement du Miss de l'Age											1 000 000	1 000 000		
O'- Autorisation de programme fleatrumuration du Centre sulturei											1 000 000	1.000.000	100 000	-
OF - Autorisation de programme Restructuration de Centre Bourg													300-500	1===
Subvention of Equipment senses & to CALM Resease Constition RAR 2021 (Same les RAR 2021 des CP Res Autorisations de programme; 17 2005 et la Sense.										180 718	400 000			
410 + 10 944()	-		-	and the same	and the latest division in	10000	100000	500,00	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE	NAME OF TAXABLE PARTY.	-	Will Street	-	
F-EMPROYS NICESSARCI A L'EQUILIRE-0-F-6	400 000	384 554	99 500	2 343 807	1 626 409	1392564	-879-601	4 642 815	400,00%	1171310	2 949 800	1790 000	880 000	940 000
SE-EMPRUATS REALISES OU A REALISER	790 000	470 800		1 200 000	1 000 000	1 179 942	800 000	479 942	-20,00%	1 014 400	1 969 800	1 790 000	800 000	\$40,000
EL - VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT - 10-8	46	85 444	-86 500	-943 907	426 405	42 623	1179-601	1,362.679	298,2994	145 400				-
S2 - MESULTAT DE CLOTURE Nova MAR + S3+S	3 455 118	1 540 561	1441 051	709 528	62 623	82 623	1262-024	3 179 411	1427,52%	1 907 477	1 507 477	1 507 407	1307407	1507477
IS-RESTES A REALISER	-102 102	452500	479 547	47340	668 662		46 157	485 312	-169,54%		- 4			
Dipense Resette	954 399 292 067	994 904 342 984	1.879.934	2 850 E70 2 830 E70	2 349 879 1 818 790		605 185 190-033	655 135	40,00% 40,00%		17.			
34 - EXCEDENT OU DENICT DE CLOTURE + 12-18	1002 813	688 534	961 504	842 885	710 461	82 623	796 981	254.000	4.00%	1 107 477	2 307 677	1307477	1507477	1 107 477

		LES PR	INCPAUX R	ATIOS - RET	ROSPECTIV	E - PROSPECTI	VE 2016 - 2	126						
Libelle	2016	2017	2018	2019	2020	Prévisionnel Fin 2021 conformément au BP 2021	3021	Différence entre 2021 et le Prévisionnel Fin 2021 (SP 2021)	Variation entire 2020 et 2021	2022	2023	2034	2025	3926
Pour info Contiguents obligataires	212 962	213 328	213 755	.0	0	.0	0.	0,00		0		. 0	4	
LES RATIOS D'A	LERTE: Aplica	tion Score v	tilisée par la	DGFIP, elle (doit servir à	prévenir les diff	cultés finan	cières des Com	munes et à	les alerter.	4			
Coefficient d'autofinancement courant* (Dépenses réelles de Fonctionnement * Rembt du capital emprunts) / recettes néelles de fonctionnement. Ce Ratio doit être inférieur à 1	0,96	1,94	0,96	0,94	0,98	1,01	0,97	-0,04	-1,00%	1,00	0,96	1,08	0,99	0,99
Ratio de rigidité (Frais de personnel total + Intérêts + contingent.) l'ecettes réelles de fonctionnement. Ce Ratio doit être intérieur à 0,58	0,51	0,53	0,53	0,50	0,50	0,51	0,51	0,00	1,85%	0,51	0,51	0,51	0,50	0,50
Ratio de surendettement* Encours de dette i recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio doit être inférieur à 1,6	1,52	1,40	1,22	1,21	1,14	1,10	1,03	4,87	4,37%	1,04	1,10	1,13	1,06	1,00
LES RATIOS KLOPFER: complementaires aux Ratios d'alerte, le	premier met e	n valeur la p				ettes de fonction porgne brute.	nement, le	second indique	le temps n	icessaire à	nembourser (orde si la	commune d	icidali dy
Epargne brute i recettes réelles de fonctionnement	21.87%	22,09%	21,50%	21,28%	19,88%	17,65%	20,76%	LUN	4,44%	17,21%	15,625	14,11%	14,94%	15,27%
Encours de dette i Epargne brute	6,38	6,34	5,66	5,68	5,74	6,24	4,98	-0,26	-13,22%	6,02	7,02	8,03	7,13	6,55

La prospective ci-dessus, tient compte d'une part de l'évolution des produits de contribution directe décrite page 46, et des dépenses d'équipement prévisionnelles décrites dans le programme pluriannuel d'investissement jusqu'à 2026.

A compter de 2021, nous pouvons constater que les seuils d'alerte ne sont jamais dépassés, hormis un dépassement de 0,40 sur le ratio de surendettement 2023 et de 0.47 sur celui de 2024, de plus le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la dette si la commune décidait d'y affecter toute son épargne brute passerait de 6 en 2022 à 6.55 en 2026.

Les graphiques ci-après montrent l'évolution de l'épargne brute, de l'épargne nette et de l'encours de dette de 2016 à 2026.





V-LES BUDGETS ANNEXES -EXECUTIONS 2021 ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

A - LE BUDGET ANNEXE LOGEMENTS

									200	RAR 2021
Compte	Libelle	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	RAR 2021	Propositions BP 2022	* Proposition BP 2022
DEPENSE	ES DE FONCTIONNEMENT									
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 579,54 €	20 741,20 €	19 172,99 €	25 166,89 €	25 878,12 6	29 159,87 €		32 610,00 €	32 610,00 6
66	CHARGES FINANCIERES	22 454,89 €	25 549,31 €	26 724,54 €	26 679,32 €	24 731.81 €	22 251,13 €		21 000,00 €	21 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11-11-11-11-11	21-2-11-2	214 1 1 1 1 1 1 1 1	0,00 €	0,00 €	442,00 €		500,00 €	500,00
DEPENSE	IS RITLLIS	35 964,43 €	46 290,51 €	45 897,53 €	51 848,21 €	50 609,93 €	51 853,00 €	0,00 €	54 110,00 €	54 110,000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	32 582,23 4	53 630,61 €	60 101,26 €	67 566,04 F	67 566,04 €	86 043,69 E		69 000,00 €	89 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT								97 520,00 €	97 520,00 0
TOTAL D	DES DEPENSES D'ORDRE	32 582,23 €	53 630,61 €	60 101,26 €	67 866,04 €	67 866,04 €	66 043,69 €	0,00 €	166 520,00 €	166 520,00 6
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE									
TOTAL D	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	67 040,06 €	99 921,12 €	105 998,79 €	119714,254	118-475,97 €	119 996,69 €	0,000	220 630,00 €	220 630,00 0
RECETTE	IS DE FONCTIONNEMENT									- 17
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	69 465,61 €	85 375,53 €	102 556,94 €	105 551,68 €	99 854,33 €	97 993,17 €	9	107 830,00 €	107 830,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	72,700,00 €	38 230,00 €	61 150,00 €	62 000,00 €	76 000,00 €	79 000,00 €		50 000,00 €	80 000,00
	SKIELLES	142 168,61 4	123 605,53 €	163 708,94 €	167 551,66 €	175 854,33 €	176 993,17 €	0,00 €	187 830,00 €	187 830,00 4
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS									
TOTAL D	DES RECETTES D'ORDRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	13 319,38 4	39 983,47 €	39 154,21 €	46 996,56 €	43 646,92 6	39 800,25 €	-	32 800,00 €	32 800,00 6
TOTAL R	ECETTES DE FONCTIONNEMENT	155 487,99.6	163 589,00 €	202 883,15 €	214 445,24 €	219 501,25 €	216 793,42 €	0,00 €	220 630,00 €	220 630,00 0
	RESULTAT PRO	PRE A L'EXERC	ICE 2021				57 096,48 E			
	RESULTA	CT CUMULE 200	21.				96.896,73 €			
DEPENSE	IS DINVESTISSEMENT									
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	58 999,04 €	88 223,26 €	107 875,70 €	115 896,24 €	124 561,82 €	126 275,73 €		128 000,00 €	128 000,00
16	CAUTIONS				850,00 €	0,00 €	0,00 €		900,00 €	900,00
20/21/23	DEPENSES D'EQUIPEMENT	631 451,05 €	194 119,74 €	232 943,36 6	0,00 €	5 329,25 €	6 654,00 6		38 520,00 €	36 520,00 0
DEPENSI	IS RIELLIS D'INVESTISSEMENT	690 448,09 €	282 343,00 €	340 819,06 €	116.746,24 €	129 591,07 €	132 929,73 €	0,00 €	167 420,00 €	167 420,000
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						0,00 €			
TOTALD	DES DEPENSES D'ORDRE	0,004	0,00 €	0,00 €	0,004	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 009,11 €	657 857,86 €	26 494,67 €	281 945,80 €	49 050,20 €	61,225,03 €	1000	64 087,00 €	64 087,00 6
TOTALD	PEPENSES D'INVESTISSEMENT	692 449,20 €	940 200,86 €	367 313,73 €	396 695,04 €	178 971,27 €	194 154,76 €	0,00 €	231 507,00 €	231 507,00
RECETTI	IS D'INVESTISSEMENT									
10	DOTATIONS, FONDS DEVERS ET RESERVES	2 009,11 €	47 857,66 €	24 513,67 €	49 967,80 €	49 050,20 €	61 225,03 €		64 087,00 €	64 087,00 0
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				1.781,004	0,004	0,00 €			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		810 000,00 €		230 000,00 €	0,00 €	0,00 €			
16	CAUTIONS		2 217,72 4	750,00 €	0,00 €	900,00 €	900,00 €		900,00 €	900,00
RECETTE	S REFLES D'INVESTISSEMENT	2.009,11 €	860 075,56 €	25.263,67 €	281 748,80 €	49 880,20 €	62 025,03 €	0,00 €	64 967,00 €	64 987,00 6
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	32 582,23 4	53 630,61 €	60 101,26 €	67 866,04 €	67 866,D4 E	68 043,69 €		69 000,00 €	89 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNERMENT								97 520,00 €	97 520,00
TOTAL D	DES RECETTES D'ORDRE	32 582,23 €	53 630,61 €	60 101,26 €	67 866,04 €	67 866,04 €	68 043,69 €	0,00 €	166 520,00 €	166 520,00 6
001	EXCENDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE									
TOTAL R	ECETTES D'INVESTISSEMENT	34 591,344	913 706,194	85 364,93 F	349 614,54 €	117 746,24 €	130 068,72 €	0,00 €	231 507,00 €	234 507,00 (
EXCEDE	NT OU DEPICTE DENVISTISSEMENT 2021						-2.961,01 €	į.		
DERCIT	CUMULE 2021						-64 086,04 €	1		
BESOEN I	DE FINANCEMENT 2021 (Deficit cumulé + RAR)						-64 086,04 €			
EPARGN Dépenses	E BRUTE (Recettes réelles diminuée du compte 775 - réelles)	107 104,18 €	77 315,02 €	117 811,41 €	115 703,47 €	125 244,40 €	125 140,17 €		133 720,00 €	133 720,00
	E NETTE (Epargne brule - contple 1641 Remboursement des emprants)	48 115,14 €	-10 908,24 €	9 935,71 €	-192,77 €	682,58 €	-1 135,56 €		5.720,00 €	5 720,00
	RESTANT DU AU 31/12/N	914 ALE 91 C	1 476 745 47 ¢	2 230 340 02 c		1519911,916	1.303 636 16 6		1.242.424.16.6	1 265 636,18

Les recettes 2022 de la section de fonctionnement seront les locations des immeubles (Chanteclerc, La Rotonde, La propriété « Bernard », la maison des compagnons, la Bohême, la maison « Guyonnaud », l'immeuble allée du stade) pour un montant de 104 710€ et la subvention d'équilibre que versera le budget principal, celle-ci passera de 79 000€ en 2021 à 80 000€ afin de conserver à la fin de l'exercice une épargne nette positive.

B - LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Compte	Libellé	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Proposition BP 2022
		Т	EPENSES DE	FONCTIONNE	MENT				DF ENEE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	59 410,15	328 834,65	112 861,46	8 470,25	23 839,30	1 450,00	67 835,43	201 691,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		3,000,000	200000000000000000000000000000000000000		200000000	0,00	0,00	100,00
66	CHARGES FINANCIERES	29 258,68	20 172,41	16 021,58	10 418,48	10 183,67	9 401,54	6 593,98	7 000,00
DEPENS	SES REELLES	88 665,86	349 007,06	128 883,04	18 888,73	34 022,97	10 851,54	74 429,41	208 791,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	73 207,17	68 990,00	15 714,53	298 014,49	203 940,75	247 573,33	607 866,66	365 096,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	29 258,68	20 172,41	16 021,58	10 418,48	10 183,67	9 401,54	6 593,98	7 000,00
TOTAL	DES DEPENSES D'ORDRE	102 465,85	89 162,41	31 736,11	308 432,97	214 124,42	256 974,87	614 460,64	372 096,00
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	191 134,71	438 169,47	160 619,15	327 321,70	248 147,39	267 826,41	688 890,05	580 887,00
		,	ECETTES DE	FONCTIONNE	MENT		22.0000000	1	1200000000
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE, MARCHANDISES	73 207,17	68 180,00	3 580,00	297 500,00	203 333,34	247 573,33	607 866,66	361 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		810,00	12 134,53	514,49	0,00	0,00	0,00	3 996,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		100,000			87,39	0,00	0,00	100,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					520,02	0,00	0,00	0,00
RECETI	TES REELLES	73 207,17	68 990,00	15 714,53	298 014,49	203 940,75	247 573,33	607 866,66	365 096,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	85 668,56	349 007,06	128 883,04	18 888,73	34 022,97	10 851,54	74 429,41	208 791,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	29 258,68	20 172,41	16 021,58	10 418,48	10 183,67	9 401,54	6 593,95	7 000,00
TOTAL	DES RECETTES D'ORDRE	117 927,54	369 179,47	144 904,62	29.307,21	44 206,64	20 253,08	81 023,39	215 791,00
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	191 134,71	438 169,47	160 619,15	327 321,70	248 147,39	267 826,41	688 890,05	580 887,00
			DEPENSES D	INVESTISSEM	IENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	102 886,83	105 115,70	99 978,00	100 882,68	102 215,45	1 497 484,56	18 387,21	0,00
DEPENS	SES REELLES D'INVESTISSEMENT	102 886,83	105 115,70	99 978,00	100 882,68	102 215,45	1 497 484,56	18 387,21	0,00
040	DEPENSES AU 31/12/N A INTEGRER DANS LA VALEUR DU STOCK	88 668,86	349 007,06	128 883,04	18 888,73	34 022,97	10 851,54	74 429,41	208 791,00
TOTAL	DES DEPENSES D'ORDRE	88 668,86	349 007,06	128 883,04	18 888,73	34 022,97	10 851,54	74 429,41	208 791,00
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 911 320,20	2 029 668,72	2 414 801,48	1 177 947,99	999 704,91	932 002,58	742 765,35	227 716,00
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 102 875,89	2 483 791,48	2 643 662,52	1 297 719,40	1 135 943,33	2 440 338,68	835 581,97	436 507,00
	9 90		RECETTES D	INVESTISSEM	ENT			, ,	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			1 450 000,00		0,00	1 450 000,00		71 411,00
RECETT	ES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	1 450 000,00	0,00	0,00	1 450 000,00	0,00	71 411,00
040	RECETTES AU 31/12/N A INTEGRER DANS LA VALEUR DU STOCK	73 207,17	68 990,00	15 714,53	298 014,49	203 940,75	247 573,33	607 866,66	365 096,00
TOTAL	DES RECETTES D'ORDRE	73 207,17	68 990,00	15 714,53	298 014,49	203 940,75	247 573,33	607 866,66	365 096,00
001	EXCENDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE							2000000	
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT	73 207,17	68 990,00	1 465 714,53	298 014,49	203 940,75	1 697 573,33	607 866,66	436 507,00
EXCEDI	ENT D'INVESTISSEMENT 2021		· ·					515 050,04	
DEFICTI	CUMULE 2021							-227 715,31	
	I. RESTANT DU AU 31/12/N	1 924 063,70	1 818 948,00	1 718 970,00	1 618 087,22	1 515 871,77	1 468 387,21	1 450 000,00	1 521 411,00

Le budget lotissement a une comptabilité de stocks.

A la fin de l'exercice 2021, la section d'investissement présente un excédent de 515 050.04€, et un déficit cumulé de 227 715.31€; le capital restant dû des emprunts est de 1 450 000€, correspondant au prêt relais de 1 450 000€ sur 3 ans réalisé en 2017 et reconduit en 2020 pour combler le manque de trésorerie propre à ce budget, le capital de ce prêt devant être remboursé en 2023.

En 2021 les cessions suivantes ont été comptabilisées : Les lots 3, 4 et 15 du lotissement « Longchamp » pour 156 666.66€ Les terrains « Pasquet-Pacaud » chemin du Villageas pour 451 200€.

En 2022, Les principales dépenses d'investissement seront :

- -Les dépenses de maîtrise d'œuvre pour le futur lotissement «Jacqueline Auriol».
- -Les travaux du lotissement « Jacqueline Auriol » pour 100 000€.
- -Le solde des travaux du lotissement «Longchamp» pour 95 003€.

En 2022, Les principales recettes d'investissement seront :

- -Les lots 1, 2, 9 et 17 du lotissement «Longchamp» pour un montant total de 220 000€.
- -Un emprunt de 71 411€ pour équilibrer la section d'investissement.